

GEMINI

GEMINI FONDATION COLLECTIVE

RAPPORT DE GESTION
2022



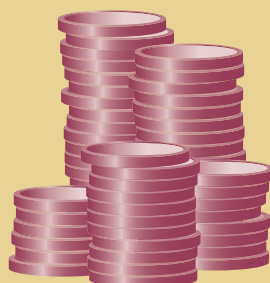
SOMMAIRE

Avant-propos	5
Fondation collective	6
Caisses de prévoyance	10
Placements	12
Bilan	17
Compte d'exploitation	18
Annexe aux comptes annuels	20
Rapport de l'organe de révision	43



45

ans - depuis 1977,
GEMINI propose une prévoyance-
sur mesure



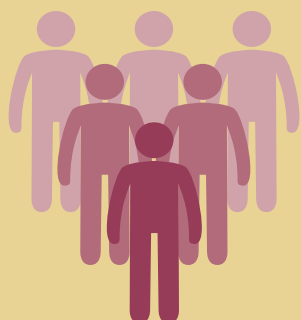
5,9

milliards de CHF de fortune, soit
une baisse de 8,8% par rapport à
2021



288

caisses de prévoyance misent
sur les solutions de prévoyance
et de placement de GEMINI



33 016

destinataires,
augmentation de 3,2% par
rapport à 2021

-4,20%

de rendement – Pool 0

9,16%

de rendement – Pool 20



107,10%

soit le degré de couverture
moyen de toutes les caisses
de prévoyance

101,45%

soit le degré de couverture
de la caisse de prévoyance
Rentes 1

-9,59%

de rendement – Pool 35

-9,89%

de rendement – Pool 50

100,91%

soit le degré de couverture
de la caisse de prévoyance
Rentes 2

4 735

bénéficiaires de rente,
dont 477 bénéficiaires
d'une rente AI

UNE PRÉVOYANCE SUR MESURE DEPUIS 1977

GEMINI Fondation collective propose aux entreprises des solutions de prévoyance professionnelle sur mesure. Avec GEMINI, vous déterminez vous-mêmes les paramètres de votre caisse de pension: du financement aux placements, en passant par les prestations.

GEMINI gère votre caisse de prévoyance comme une caisse de pension autonome, avec un bilan annuel et un compte d'exploitation distincts. La fortune de votre caisse de prévoyance est investie par GEMINI de manière avantageuse grâce au pooling.

GEMINI Fondation collective propose une assurance supplémentaire ou pour cadres à partir de CHF 86 040 déjà (dès 2023 CHF 88 200), qui est mise en œuvre via les pools GEMINI 20, 35, 50 ou 0.

À peine la nouvelle année avait-elle commencé, et avant même la fin de la pandémie de Covid-19, la Russie a lancé son attaque contre l'Ukraine. Les prix de l'énergie (pétrole, gaz et électricité) ont très rapidement atteint des sommets insoupçonnés, générant une forte poussée inflationniste. Enfin, la hausse marquée des taux d'intérêt a entraîné des moins-values considérables en cours d'année, tant pour les actions que pour les obligations, ce qui se reflète dans la mauvaise performance des placements.

Il n'est donc pas étonnant que GEMINI Fondation collective ne soit pas parvenue à réaliser un rendement positif. Les pools GEMINI avec des actions et des obligations ont clôturé l'année 2022 en recul d'un peu plus de 9%. Ce résultat est décevant, même s'il s'avère légèrement meilleur que celui de l'ensemble du marché.

Toutefois, les caisses de prévoyance affiliées à GEMINI ont bénéficié des réserves de fluctuations de valeurs constituées au cours des années précédentes. Grâce à des réserves généralement solides, seules 29 caisses de prévoyance sont en découvert. Elles ont par ailleurs pris des décisions de rémunération prudentes, ce qui a de manière générale permis d'éviter des mesures d'assainissement, qui n'ont été nécessaires que dans des cas isolés. Des discussions sont en cours avec ces clients et des mesures adéquates sont mises en œuvre.

Les deux caisses de prévoyance Rentes ont elles aussi enregistré des rendements négatifs. Grâce aux réserves constituées et à un ajustement du taux d'intérêt technique de 0,25% dans chacune des deux caisses de prévoyance Rentes, les degrés de couverture sont toutefois restés supérieurs au seuil de 100%. Cela montre que les mesures du Conseil de fondation mises en place au cours des années précédentes conformément au principe de précaution étaient bonnes.

Les sinistres de la Fondation ont connu une évolution très réjouissante. Le recul tant des cas d'invalidité que du nombre de décès se traduit par un excédent de primes pour l'année sous revue.

Tout au long de l'exercice, les collaboratrices et collaborateurs du bureau administratif se sont occupés, parallèlement à leurs tâches quotidiennes, des travaux préparatoires en vue de la migration de l'application de gestion vers une nouvelle plateforme moderne. Les travaux de

projet et de test ont été intensifs et ont nécessité beaucoup d'efforts d'organisation.

Les caisses de prévoyance affiliées ont elles aussi été impliquées dans cette importante migration informatique afin de minimiser les effets du blocage système en résultant et la suspension temporaire de l'accès en ligne en décembre 2022. Le Conseil de fondation et le bureau administratif remercient notre clientèle pour sa patience et sa compréhension. En effet, la migration est un succès, d'autant plus qu'il n'a fallu corriger que très peu de choses par la suite.

Le thème du développement durable est un exemple de l'importance d'une bonne collaboration entre le Conseil de fondation et le Comité de placement. En effet, il n'est possible de définir des objectifs et des valeurs et de soutenir les efforts en matière de durabilité qu'en bonne coopération. À l'avenir également, GEMINI Fondation collective donnera priorité à ce thème. Vous trouverez les détails relatifs à nos activités en matière de durabilité à la page 16.

Le Conseil de fondation a approuvé les comptes annuels 2022 le 5 mai 2023.

Comme d'habitude, le rapport de gestion au format PDF est disponible au téléchargement sur www.gemini.ch, en allemand, français et anglais.

Le Conseil de fondation vous remercie pour votre fidélité et votre confiance. Nous nous réjouissons de poursuivre notre bonne collaboration.

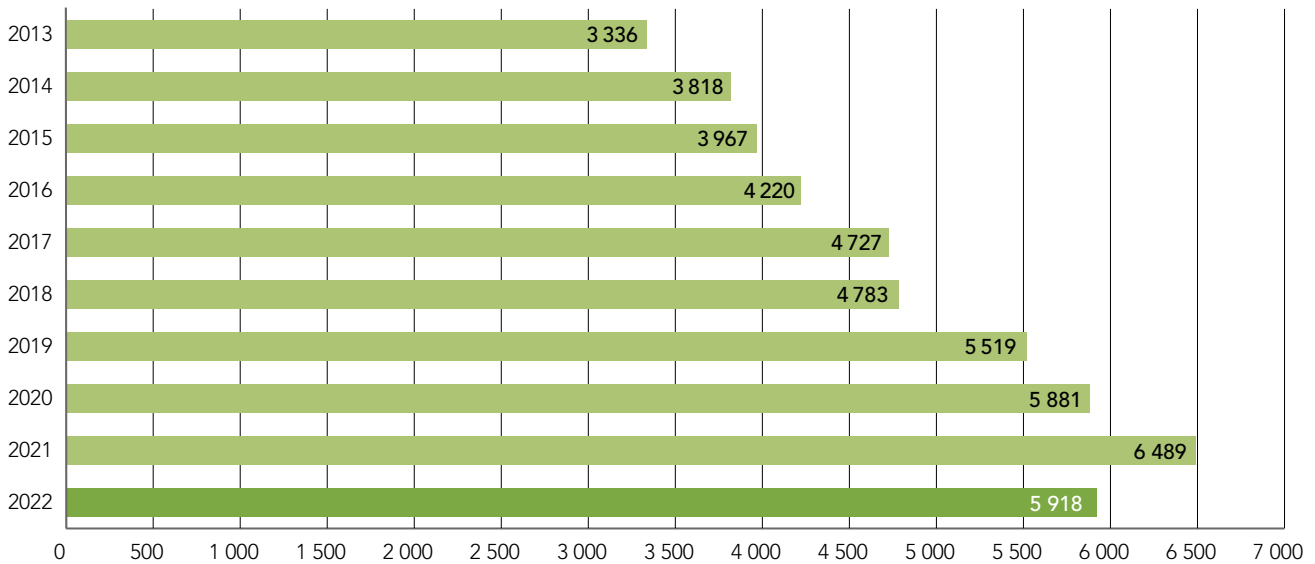


Vital G. Stutz
Président du Conseil
de fondation

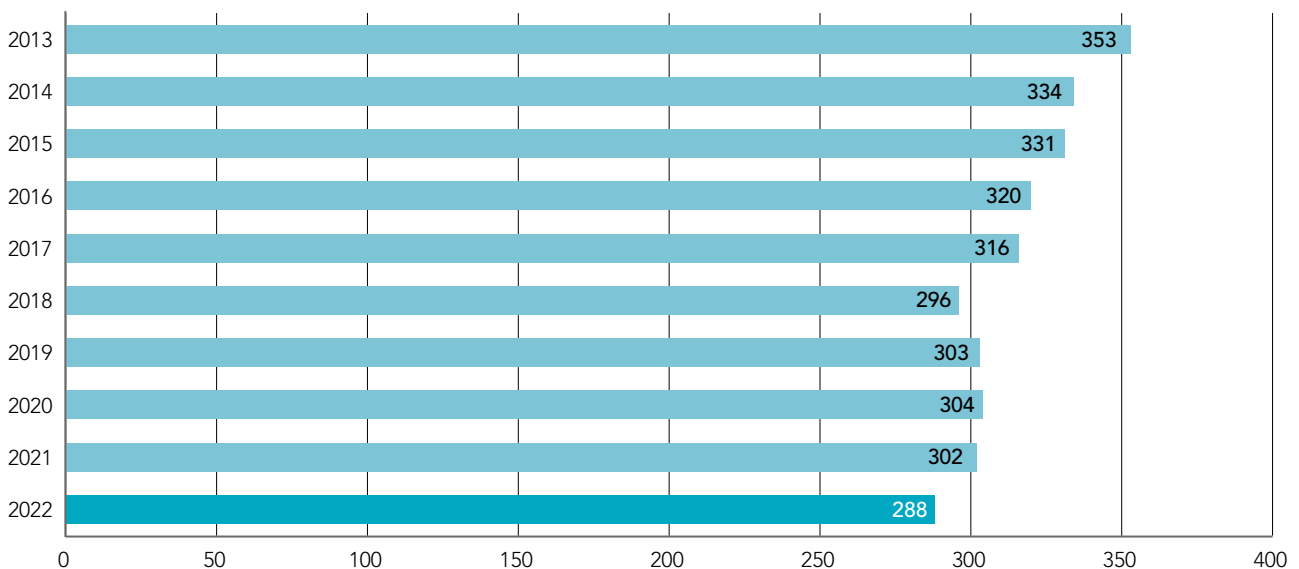


Christoph Oeschger
Directeur

Fortune en MCHF

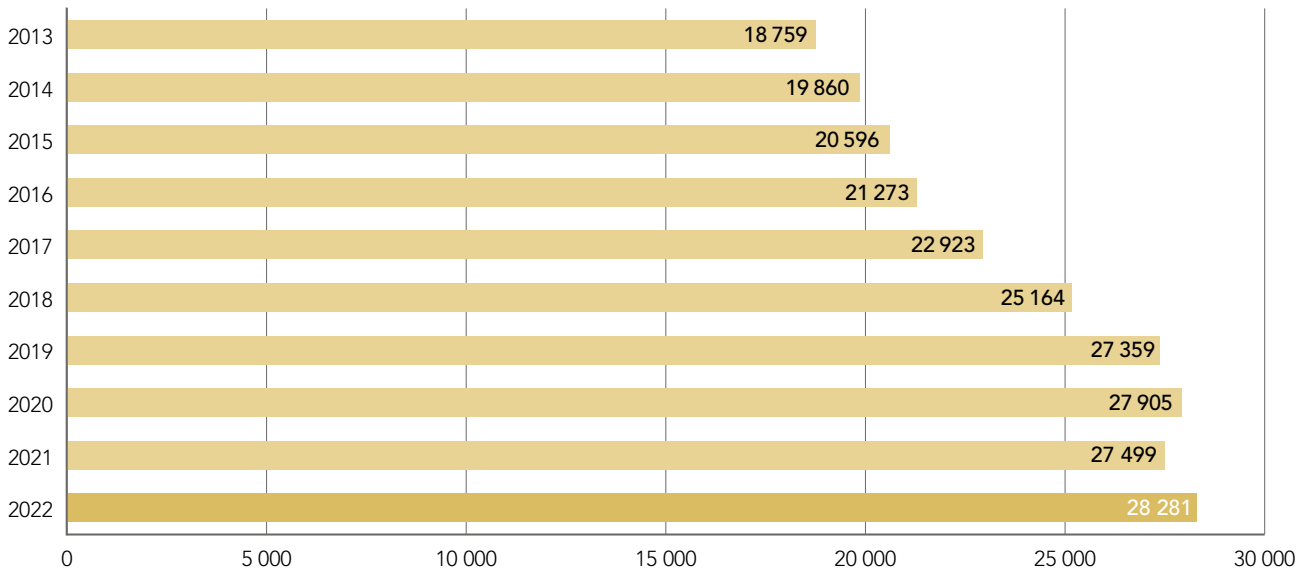


Caisses de prévoyance

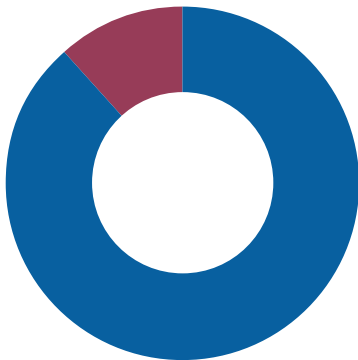


Le nombre de caisses de prévoyance affiliées a diminué au cours des dix dernières années. L'effectif moyen des personnes assurées par caisse de prévoyance affiliée a toutefois régulièrement augmenté en raison de l'orientation de GEMINI Fondation collective vers des caisses de prévoyance plus importantes.

Personnes assurées actives



Nombre de bénéficiaires de rente avec employeurs actifs (caisse de prévoyance Rentés 1)



- 26 699 personnes assurées actives (88,6%)
- 3 452 bénéficiaires de rentes (11,4%)

Le graphique montre le nombre de bénéficiaires de rente pouvant être attribués aux caisses de prévoyance actives. Pour plus d'informations, cf. page 26

CONSEIL DE FONDATION

Au cours de l'année, le nouveau Conseil de fondation constitué pour les trois prochaines années s'est réuni pour cinq séances ordinaires ainsi que pour un atelier de deux jours. Il a traité de multiples thèmes dans divers domaines.

Outre le développement stratégique de la Fondation, de nombreux autres sujets ont été discutés de manière approfondie. Par ailleurs, les contrats avec certains prestataires ont été renégociés et reconduits, comme le prévoit le code déontologique de la Fondation.

Durant l'année sous revue, de nombreux règlements ont à nouveau fait l'objet d'une révision. Ainsi, le règlement cadre, le règlement de liquidation partielle, le règlement de placement, le règlement sur les provisions et le règlement d'organisation ont été révisés et sont entrés en vigueur. Dans la mesure où certains règlements n'ont été approuvés que vers la fin de l'année, la décision de l'autorité de surveillance compétente n'était pas encore disponible au terme de l'exercice.

Compte tenu de la hausse des taux observée depuis quelque temps, le Conseil de fondation a décidé d'augmenter le taux d'intérêt technique de 0,25% pour les deux fondations.

Lors de ses séances, le Conseil de fondation a discuté les détails des diverses exigences réglementaires concernant le 2e pilier. En plus de la directive de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP) sur le thème des «Exigences de transparence et

de contrôle interne pour les institutions de prévoyance en concurrence entre elles», d'autres obligations ont été débattues au sein de cet organe.

À la demande du Comité de placement, de nombreuses questions relatives aux placements ont à nouveau été discutées au cours de l'année sous revue. Une grande attention a été accordée aux thèmes du développement durable et de la politique climatique et de nouvelles orientations ont été définies. Le Conseil de fondation a ainsi décidé, sur proposition du Comité de placement, de rejoindre les deux Engagement Pools Suisse et International d'Ethos, la fondation suisse pour un développement durable. De plus, certains mandats ont fait l'objet d'appels d'offres et, dans certains cas, un changement de prestataire a été décidé.

COMITÉ DE PLACEMENT

Le Comité de placement placé sous la direction de Markus Hübscher depuis le 1er janvier 2022 s'est réuni en 2022 pour cinq séances ordinaires ainsi que pour un atelier consacré uniquement au thème ESG. Lors de ses séances ordinaires, le Comité de placement a plus particulièrement traité les thèmes suivants:

- Prise en compte renforcée des critères ESG dans les stratégies de pools GEMINI
- Analyse d'autres possibilités d'investissement dans le segment Immobilier Suisse commerce
- Contrôle et adaptation du concept de fourchettes
- Poursuite du développement de la catégorie de placement Infrastructure
- Recherche d'un gestionnaire d'actifs pour la catégorie de placement Dette émergente
- Examen de la structure de placement des pools GEMINI

En ce qui concerne le thème ESG, le Comité de placement a consacré beaucoup de temps à la définition des lignes directrices pour les prochaines années. Il a ainsi été décidé de ne pas ajouter de nouvelles entreprises sur une liste d'exclusion, mais de mener avec elles un dialogue direct et constructif par le biais de l'adhésion à des Engagement Pools, par exemple sur la manière de réduire les émissions de carbone à l'avenir. GEMINI Fondation collective a ainsi rejoint les deux Engagement Pools Suisse et International d'Ethos, la fondation suisse pour un développement durable.

BUREAU ADMINISTRATIF

Avadis Prévoyance SA gère le bureau administratif de GEMINI Fondation collective. Les responsabilités du bureau administratif comprennent la direction, l'administration, le conseil, la comptabilité, la communication, la distribution et la coordination de la mise en œuvre opérationnelle des placements.

En raison de la grande complexité et du caractère spécifique de la Fondation et des caisses de prévoyance affiliées, le noyau de l'équipe du bureau administratif se compose désormais d'une bonne quarantaine de spécialistes en prévoyance. Elle reçoit le soutien d'autres spécialistes d'Avadis pour diverses tâches liées à la gestion au quotidien de la Fondation collective. Avadis dispose d'une succursale à Lausanne qui s'occupe du suivi des clients et des courtiers en Suisse romande.

La certification selon la norme ISAE 3402 type 2 a une fois encore été lancée avec succès au cours de l'exercice. L'objectif de cette certification est de vérifier le système de contrôle interne (SCI) du bureau administratif, y compris un rapport d'audit. La description des processus pertinents a été effectuée par Avadis. Elle inclut les parties du système de contrôle interne axées sur les services et déterminantes pour la présentation des comptes.

En 2022, le projet le plus important et le plus chronophage a été l'analyse des processus pour préparer le remplacement de l'application de gestion. L'ancienne application désuète est remplacée par un nouveau logiciel moderne qui permet tant à l'employeur qu'aux salariées d'accéder à leurs données via un portail. La migration de toutes les données et des archives électroniques a eu lieu dans le courant de décembre 2022 et de janvier 2023. Ensuite, les documents comme les certificats de prévoyance et les plans de prévoyance seront testés et préparés pour l'envoi. En raison de la complexité de GEMINI Fondation collective, l'organisation sera encore très occupée par ces travaux cette année.

En outre, Avadis a participé intensément et comme à l'accoutumée aux travaux du Conseil de fondation et du Comité de placement.

Les caisses de prévoyance de tous les clients affiliés à la Fondation sont gérées individuellement. Elles ont leur propre degré de couverture et déterminent elles-mêmes la rémunération des capitaux d'épargne de leurs assurés en fonction de leurs réserves respectives.

DEGRÉ DE COUVERTURE

En raison des rendements de placements négatifs, 29 institutions ou environ 10% des caisses de prévoyance affichent un découvert. Pour deux petites caisses, le degré de couverture s'établit entre 90 et 95%. Pour les autres il varie entre 95% et près de 100%.

RÉMUNÉRATION

Compte tenu des rendements obtenus, les caisses de prévoyance ont été très réticentes en matière de rémunération et s'en sont pour la plupart tenues au taux minimal LPP de 1%. Dans certains cas, les capitaux d'épargne n'ont pas été rémunérés ou les intérêts n'ont été versés que sur l'avoir de vieillesse LPP.

RÉSULTATS DES PLACEMENTS DES POOLS GEMINI

En 2022, les quatre pools de placement GEMINI ont enregistré des rendements dans la moyenne de la branche. Le Pool 20, qui est aussi le plus demandé, affichait un résultat de -9,16% en décembre 2022. Les résultats des pools 35 et 50 étaient respectivement de -9,59% et -9,89%. On constate que les rendements des pools GEMINI sont très proches en dépit de parts d'actions différentes. Le rendement du pool GEMINI 0 (sans actions) fait exception et s'établit à -4,2% en raison de sa forte proportion d'immeubles. Toutes ces valeurs sont les rendements pondérés dans le temps (time-weighted rate of return) réalisés par les pools GEMINI. La performance de chaque caisse de prévoyance est calculée individuellement selon le rendement pondéré en fonction des flux monétaires (money-weighted rate of return).

CAISSE DE PRÉVOYANCE RENTES 1

La caisse de prévoyance Rentes 1 gère les bénéficiaires de rente de vieillesse et de survivants ainsi que les capitaux de couverture des bénéficiaires d'une rente d'invalidité de GEMINI Fondation collective. Lorsqu'un assuré prend sa retraite, son capital est transféré de la caisse de prévoyance affiliée à la caisse de prévoyance Rentes 1, avec une part des réserves de fluctuation de valeurs. Toutes les prestations sont ensuite versées par cette caisse de prévoyance. Le bureau administratif et le Conseil de fondation surveillent en continu la situation financière de la caisse de prévoyance Rentes 1. En fin d'année, 0,1% du capital d'épargne moyen a été imputé à chaque caisse de

prévoyance active et crédité à la réserve de fluctuation de la caisse de prévoyance Rentes 1. Grâce à cette bonification et à l'augmentation de 0,25% du taux d'intérêt technique, le degré de couverture s'établit à 101,45% fin 2022. Il n'est pas nécessaire d'appliquer une contribution de solidarité en vertu du mécanisme de participation précisé dans le Règlement pour la stabilisation de la caisse de prévoyance Rentes 1. Une telle contribution ne serait requise qu'en cas de degré de couverture inférieur ou égal à 98,5%.

CAISSE DE PRÉVOYANCE RENTES 2

Les bénéficiaires de rente dits «sans employeur» sont réunis au sein d'une caisse de prévoyance séparée Rentes 2. Les bénéficiaires d'une rente de vieillesse et de survivants ainsi que les capitaux de couverture des bénéficiaires d'une rente d'invalidité de GEMINI Fondation collective qui sont restés auprès de la fondation après résiliation du contrat d'affiliation de leur employeur sont désormais regroupés ici. La caisse de prévoyance Rentes 2 repose sur les mêmes bases techniques, mais avec un taux d'intérêt technique plus bas. Son degré de couverture s'établissait à 100,91% au 31 décembre 2022 (année précédente: 110,51%).

Degré de couverture des caisses de prévoyance

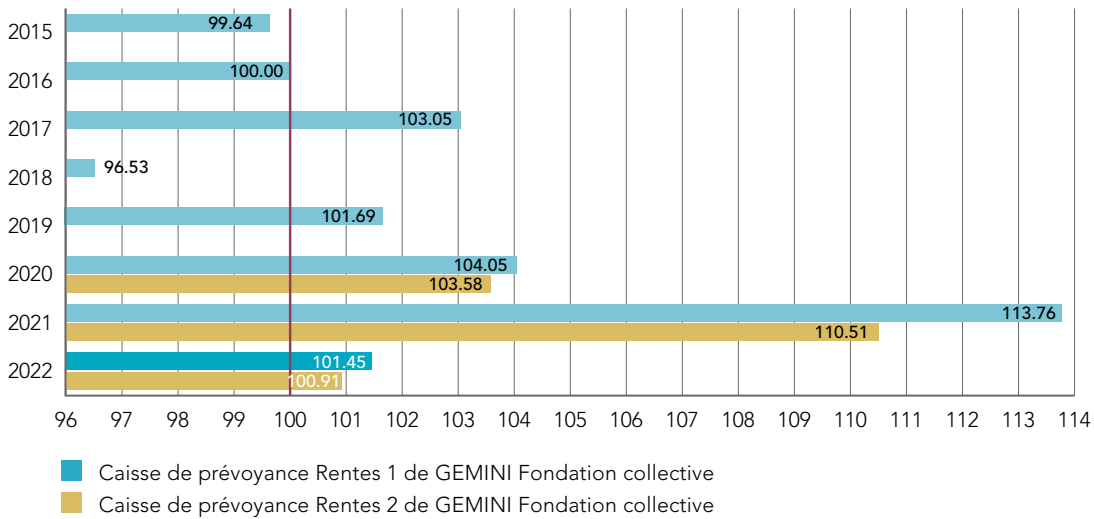
%	2022	2021	2020	2019	2018
<90	–	–	–	–	4
90	2	–	–	–	1
95	27	–	–	–	8
100	88	6	9	23	43
105	91	24	29	43	95
110	43	59	65	80	74
115	14	82	86	69	37
>120	23	131	115	88	34

Choix de la stratégie de placement en % ¹⁾

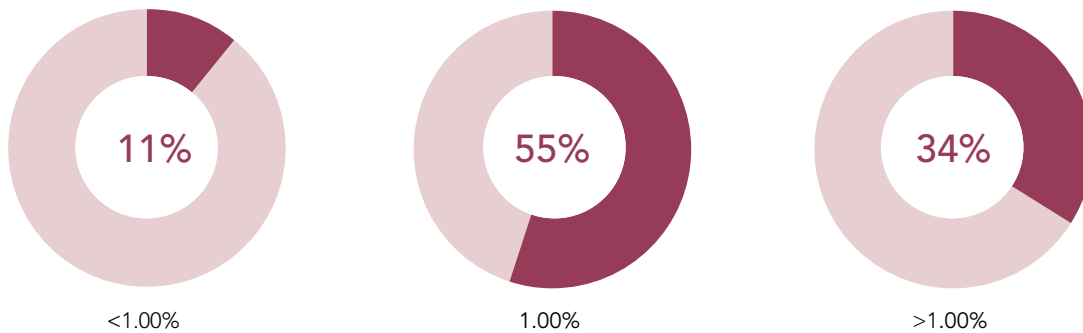
	2022	2021	2020	2019	2018
GEMINI Pool 0	2	3	3	3	4
GEMINI Pool 20	57	60	64	69	66
GEMINI Pool 35	25	22	19	15	17
GEMINI Pool 50	4	3	2	1	2
Individuel	12	12	12	12	11

¹⁾ Plus d'informations au chiffre 6.4

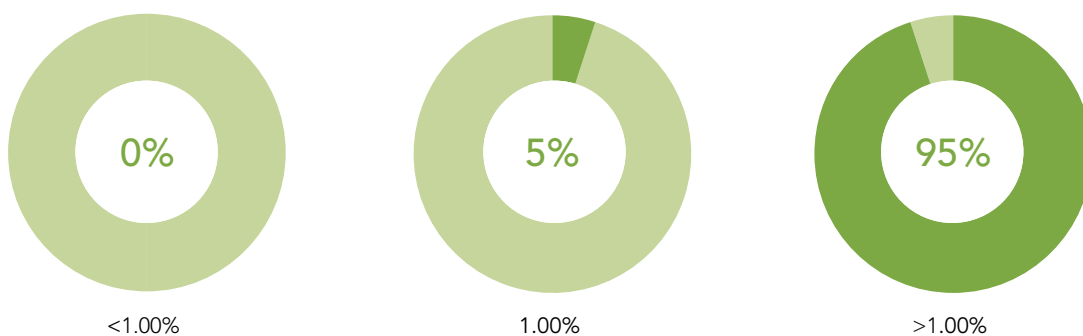
Degrés de couverture des caisses de prévoyance Rentes en %



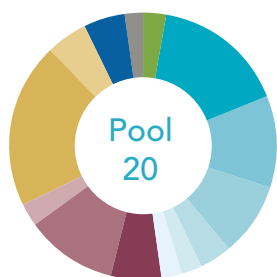
Décisions de rémunération pour 2022



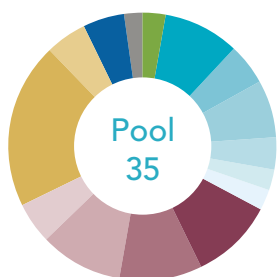
Décisions de rémunération pour 2021



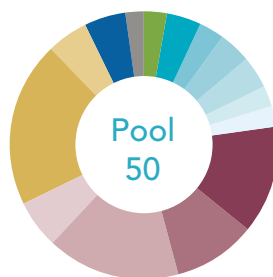
LES QUATRE STRATÉGIES DE PLACEMENT DE GEMINI



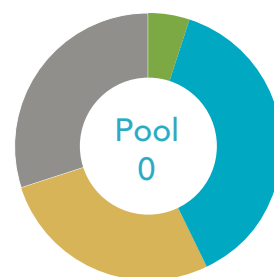
20% en actions



35% en actions



50% en actions



0% en actions

Stratégies GEMINI en %	Pool 20	Pool 35	Pool 50	Pool 0
● Liquidités	3	3	3	5
● Obligations CHF	16	9	4	38
● Emprunts d'États, ME hedged	11	5	3	–
● Emprunts d'entreprises, ME hedged	9	7	4	–
● Emprunts convertibles	4	4	4	–
● Global High Yield hedged	2,5	2,5	2,5	–
● Dette marchés émergents hard currency hedged	2,5	2,5	2,5	–
● Actions Suisse	6	10	13	–
● Actions étranger	11	10	10	–
● Actions étranger hedged	–	10	16	–
● Actions marchés émergents	3	5	6	–
● Immobilier Suisse	20	20	20	27
● Immobilier étranger	5	5	5	–
● Infrastructure	5	5	5	–
● Hypothèques Suisse	2	2	2	30

Résultat des placements en %

	Pool 0	Pool 20	Pool 35	Pool 50
GEMINI ¹⁾	-4,2	-9,16	-9,59	-9,89
Benchmark ¹⁾	-4,19	-8,28	-8,89	-8,97
Pictet BVG 25/40/60	–	-14,16	-14,8	-15,69

Rendement des catégories de placement en %

Catégorie de placement	GEMINI ¹⁾	Benchmark ¹⁾
Obligations CHF	-12,36	-12,31
Obligations monnaies étrangères	-14,85	-15,30
Emprunts convertibles	-17,49	-13,28
Actions Suisse	-16,65	-16,48
Actions étranger	-17,59	-17,34
Immobilier Suisse	4,6	4,6
Immobilier étranger	5,92	5,92
Placements alternatifs ²⁾	-0,26	-0,26
Infrastructure	0,99	0,99
Hypothèques Suisse	-5,41	-5,41

¹⁾ GEMINI y compris les frais de gestion de fortune, benchmark sans frais.
Pour les cinq dernières catégories, l'indice de référence est évalué à la valeur du marché en raison de l'absence de possibilité de comparer.

²⁾ En voie de réduction, plus de quota stratégique depuis 2010

RÉTROSPECTIVE ET PERSPECTIVES SUR LE MARCHÉ

Conjoncture et marchés financiers

Pendant l'année sous revue, les marchés financiers ont subi l'influence de nombreux événements globaux: la pandémie de coronavirus a causé, surtout en Chine, d'importantes restrictions de l'activité économique. L'invasion de l'Ukraine par les troupes russes, l'inflation mondiale, les problèmes d'approvisionnement persistants et les taux directeurs en hausse ont entraîné une perte de pouvoir d'achat et un ralentissement de la demande, resp. de la croissance économique mondiale.

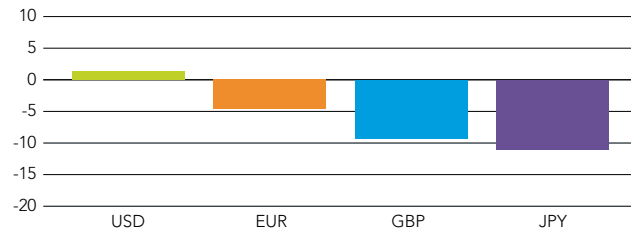
Marché monétaire et monnaies

La Banque nationale suisse (BNS) a abandonné sa politique monétaire expansionniste et augmenté les taux directeurs afin de lutter contre les pressions inflationnistes accrues. Malgré la nette appréciation du franc suisse, elle considère qu'il n'est plus surévalué, notamment en raison de l'inflation locale plus faible.

Au cours de l'exercice écoulé, le franc suisse a continué à démontrer son statut de valeur refuge. La livre britannique a perdu jusqu'à 14,7% par rapport au franc suisse, surtout en raison des baisses d'impôts annoncées par la Première ministre Liz Truss, qui y a renoncé par la suite. Les marchés ont repris confiance avec le nouveau premier ministre Rishi Sunak et la moins-value de la livre britannique s'est réduite à -9,3%.

En l'espace d'un an, l'euro a perdu 4,6% par rapport au franc suisse. Au Japon, la Banque du Japon a décidé d'acheter tous les emprunts d'État générant un rendement supérieur à 0,25%, ceci afin de maintenir les taux à un niveau bas. Cette démarche a permis de garder le renchérissement sous contrôle à 3% (septembre, en glissement annuel). Du fait des taux bas, les investisseurs ont toutefois privilégié des monnaies offrant un meilleur rendement. En conséquence, le yen japonais a perdu 11,0% par rapport au franc suisse au cours de l'exercice écoulé. Afin de tempérer la forte progression des prix aux États-Unis, la FED (Federal Reserve System) a relevé les taux directeurs à 4,5%, ce qui a renforcé l'attrait du dollar américain par rapport au franc suisse.

Évolution des monnaies par rapport au franc suisse pendant l'année sous revue (en %)



Source: Bloomberg

Obligations CHF

Sur les marchés des capitaux, les taux d'intérêt ont augmenté à un niveau qui n'avait plus été atteint depuis dix ans. Au cours de l'exercice, le rendement à l'échéance des obligations de la Confédération suisse à dix ans a fluctué entre -0,32% (mi-décembre 2021) et un pic de 1,46% le 20 juin 2022, pour clôturer à 1,55% fin 2022, soit une hausse des taux de 1,9 point de pourcentage. Ce sont les catégories de placement avec une durée longue ou un risque de variation de taux élevé qui ont le plus souffert de la situation.

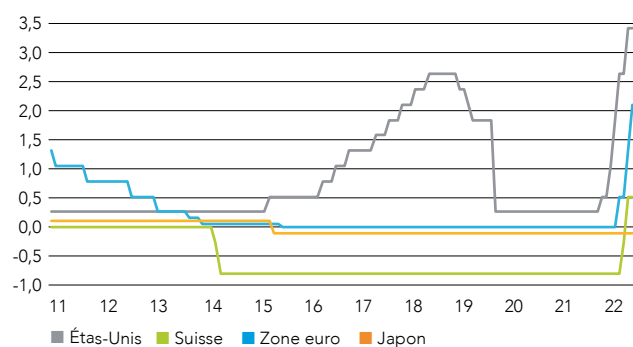
Les agences de notation ont cessé d'évaluer les titres russes, en raison de l'exclusion des acteurs étrangers du marché. En conséquence, les obligations russes ont été retirées du Swiss Bond Index AAA-BBB à la fin mars 2022.

Durant l'exercice sous revue, les rendements des obligations en francs suisses sont restés en territoire négatif en raison des hausses des taux d'intérêt. Outre la hausse mondiale des taux, l'élargissement des marges de crédit ont influencé négativement les obligations en francs suisses. Le risque lié aux taux d'intérêt mesuré à l'aune de la durée modifiée est la cause principale des différences de performance au cours de l'année dernière.

Obligations en monnaies étrangères

Les chiffres élevés de l'inflation ont poussé les banques centrales du monde entier à prendre des mesures restrictives concernant les taux d'intérêt. La BCE a mis un terme à ses achats d'obligations en juillet 2022 et relevé les taux à +2,5%. Au cours de l'année dernière, la FED a relevé les taux de 0,25% à 4,5% et annoncé d'autres augmentations si nécessaire. Les attentes des acteurs du marché en matière de hausse des taux restent élevées et sont donc déjà partiellement incluses dans les cours.

Évolution internationale des taux directeurs (en %)



Source: Bloomberg

En raison des restrictions de négoce pour les titres russes détenus par le groupe de placement Dette marchés émergents, ces derniers restent dans le portefeuille avec une évaluation à zéro jusqu'à nouvel avis.

Au 31 décembre 2022, les obligations en monnaies étrangères affichaient toutes un résultat négatif, principalement en raison des hausses de taux. Les performances au 31 décembre 2022 se présentent comme suit:

- Emprunts d'État monnaies étrangères hedged: -14,40%
- Emprunts d'entreprise monnaies étrangères hedged: -14,86%
- Dette marchés émergents hedged: -18,63%
- Obligations Global high yield hedged: -13,32%

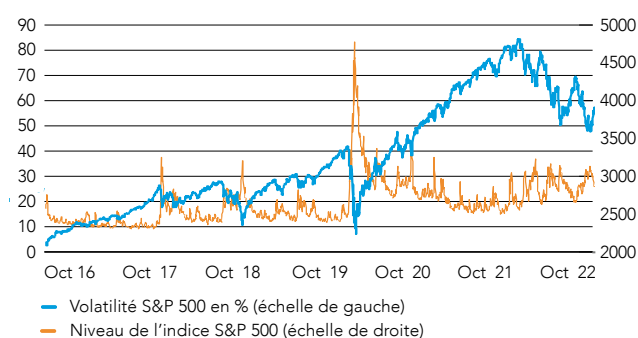
Actions monde

Les coûts de production ont augmenté pour de nombreuses entreprises en 2022. Toutes n'ont pas réussi à repercuter ces coûts plus élevés sur leurs clients via une hausse des prix, et leurs marges ont été mises sous pression. De plus, la hausse des taux d'intérêt a entraîné une revalorisation des cash-flows futurs; il en est résulté des pertes de cours, en particulier pour les valeurs technologiques axées sur la croissance. Les entreprises des secteurs des services aux collectivités et des matières premières en particulier ont bénéficié des prix élevés des matières premières et de l'énergie.

Les catégories de placement Actions Étranger présentent les résultats suivants en francs suisses pour l'exercice sous revue:

- Actions Étranger: -17,12%
- Actions Étranger hedged: -17,99%
- Actions marchés émergents hedged: -19,18%

Marché des actions et volatilité en tant que «baromètre d'anxiété»



Source: Bloomberg

Actions marchés émergents

La guerre en Ukraine et les sanctions infligées dans ce contexte ont provoqué des pertes pouvant dépasser les 50% pour les actions russes. Toutefois, celles-ci sont frappées de restrictions de négoce et restent donc bloquées dans les portefeuilles des catégories de placements.

Les marchés émergents sont de manière générale considérés comme particulièrement sensibles à la conjoncture et principalement orientés vers l'exportation. Des problèmes sur les chaînes d'approvisionnement et de transport, une forte inflation et des taux directeurs élevés, des plafonnements de prix associés à des baisses d'impôts, les élections au Brésil et en Chine où l'économie est ralentie en raison de la stratégie zéro Covid ont déstabilisé les investisseurs, qui ont réagi en retirant des capitaux des bourses locales, ce qui s'est répercuté sur les cours des actions.

Immobilier Suisse

Après plus d'une décennie d'évolution positive des valeurs associée à des rendements en baisse et des prix en hausse, un changement fondamental des conditions de marché se dessine depuis l'été 2022. La hausse des taux d'intérêt, l'inflation supérieure à la moyenne et les perspectives économiques moins favorables compliquent la gestion des placements immobiliers en propriété directe. Dans le secteur résidentiel, la baisse du taux de vacance liée à la forte demande et à la faible activité de construction est un facteur positif. Toutefois, la location devient de plus en plus difficile. Des thèmes tels que l'efficacité énergétique et la réduction des émissions de CO₂ ainsi que leur impact sur les charges locatives comptent dès à présent parmi les questions prioritaires lors des nouvelles locations. La location de surfaces commerciales a nettement repris par rapport à l'année précédente. Toutefois, le tableau est très hétérogène. Les taux de vacance diminuent dans les emplacements de bonne et d'excellente qualité. Dans les emplacements moins favorables, la qualité du bâtiment doit être supérieure à la moyenne pour pouvoir compter sur une longue durée de relocation lors de changements de locataire. La gestion active des placements tend donc à devenir un facteur clé de succès. Dans ce contexte, l'exploitation d'immeubles de placement doit se comprendre comme une discipline qui propose sur le marché des objets offrant un rapport coûts-avantages optimal tant à l'utilisateur qu'au propriétaire. Pour cela, il faut des gestionnaires toujours plus dynamiques et flexibles.

Pour les placements immobiliers également, la règle est la suivante: il faut pour chaque immeuble un plan d'exploitation qui doit être analysé en permanence de manière critique et adapté le cas échéant. La catégorie de placement Immobilier Suisse a réalisé en 2022 une performance positive de 4,6%.

Immobilier Étranger

Après l'excellent exercice précédent (Immobilier Étranger +8,45%), les marchés ont connu une évolution différente en raison des impondérables déjà mentionnés. La catégorie de placement Immobilier Étranger n'a pas échappé à cette tendance globale. Toutefois, elle a réalisé une performance positive de +5,92% l'année dernière.

Perspectives

Sur le plan géopolitique, les incertitudes demeurent nombreuses, notamment en raison de la guerre en Ukraine et de ses conséquences. Même si les réserves de gaz sont toujours bien remplies, il n'est pas encore possible d'exclure une situation de pénurie à l'avenir. Suite au recul de l'inflation, les banques centrales pourraient renoncer à durcir leur politique monétaire autant qu'on le redoutait il y a quelques semaines encore. Malgré tout, les coûts de financement resteront élevés pour les entreprises, ce qui pèsera sur l'économie et pourrait entraîner des déclassements tout en augmentant le risque de stagflation. Des taux d'intérêt plus élevés et donc de meilleurs rendements à l'échéance accroissent l'attrait des emprunts d'entreprises et d'État. Suite aux fortes corrections sur les marchés des actions, de nombreux effets négatifs ont déjà été anticipés. En conséquence, les évaluations semblent plus attrayantes au vu de l'amélioration des résultats trimestriels.

LA DURABILITÉ DANS LE PORTEFEUILLE DE GEMINI FONDATION COLLECTIVE

La Fondation collective GEMINI comprend l'investissement durable comme un processus durable sur le long terme. Elle prend en considération pour ses processus d'investissement et de décision les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance reconnus à l'international (critères ESG). GEMINI contrôle et optimise régulièrement ses efforts en matière de durabilité. Les principes sont détaillés ci-dessous.

Principes

- Le développement durable est un critère décisif dans le choix d'un gérant de fortune, pour autant qu'il n'entrave pas la réalisation des buts de la prévoyance.
- Les activités de GEMINI Fondation collective en matière de durabilité s'appuient sur les normes généralement reconnues. Dans ce contexte, le respect des lois en vigueur, des conventions internationales et des recommandations du SVVK-ASIR est essentiel.
- L'implémentation d'activités en faveur du développement durable est effectuée après un examen approfondi des conséquences sur les buts classiques de la prévoyance, à savoir les rendements, les risques, la diversification et les effets sur l'univers de placement.

Activités précédentes

- Dans la mesure du possible, GEMINI Fondation collective évite d'investir dans des entreprises qui figurent sur la liste d'exclusion de l'Association suisse pour des investissements responsables (ASIR). La liste d'exclusion de l'ASIR est respectée dans son intégralité pour ce qui est des placements en actions, et majoritairement pour les obligations.
- Tous les gérants de fortune à l'exception de certains gérants de fortune immobilière ont signé la charte «Principes pour l'investissement responsable» des Nations Unies (UN PRI). Ils s'engagent ainsi à en respecter les principes de l'investissement responsable.
- Les fondations de placement immobilier suisses donnent la priorité à une construction et des rénovations écologiques des bâtiments.
- Pour la mise en œuvre de certaines catégories de placement, GEMINI utilise également un outil complémentaire: les scores ESG. Pour l'immobilier étranger et les placements dans des infrastructures, la fonda-

tion recourt au benchmark de durabilité GRESB (Global Real Estate Sustainability Benchmark). Les produits utilisés par GEMINI dans les deux catégories de placement affichent en majorité des scores GRESB supérieurs à la moyenne.

- Les actions étrangères sont indexées et gérées sur la base d'indices de durabilité (MSCI World ESG Universal). Ces indices pondèrent davantage les entreprises présentant un profil ESG robuste et une tendance ESG positive que l'indice parent. Par ailleurs, diverses exclusions sont appliquées.
- Les processus et stratégies ESG pour la mise en œuvre des catégories Emprunts convertibles, Obligations Dette émergente et High Yield sont développés en continu. Au cours des deux dernières années, la priorité a été accordée la décarbonation des portefeuilles, ce qui a favorisé l'alignement sur les objectifs de l'Accord de Paris.
- Pour les actions Suisse, GEMINI s'oriente depuis longtemps sur les recommandations d'Ethos lors de l'exercice des droits de vote. L'approche ESG va ici plus loin que la simple exclusion de certains titres et prend en compte l'engagement comme élément du concept ESG dans le cadre de l'exercice du droit de vote.
- Afin d'encourager le dialogue avec les entreprises en ce qui concerne la durabilité et de faire progresser les thèmes dans ce domaine, GEMINI a rejoint en octobre 2022 les Engagement Pools Suisse et International d'Ethos. Il en résulte aussi une orientation sur la norme ESG Reporting récemment publiée par l'ASIP, dans la mesure où celle-ci établit également une priorité dans le domaine de l'engagement.

Étapes suivantes

Par ailleurs, un rapport de durabilité axé sur le thème de l'environnement et plus particulièrement du climat (p. ex. empreinte carbone, tendance en matière d'émissions) est en cours d'introduction. Cette focalisation sur les aspects environnementaux et en particulier sur la décarbonation s'oriente également vers la norme ESG Reporting de l'ASIP; une comparaison entre les rapports de durabilité est en développement. En outre, les produits alternatifs actuellement disponibles sont également en cours d'examen. Les entreprises affiliées peuvent compter sur une mise en œuvre réfléchie de la durabilité dans les placements par GEMINI Fondation collective, dans l'intérêt de ses assurés.

Actifs		31.12.2022	31.12.2021	Annexe
		CHF	CHF	Chiffre
A	Placement de capitaux	5 917 570 887	6 487 599 651	
	Liquidité et placements sur le marché monétaire	112 348 236	72 923 410	
	Compte courant auprès des employeurs	18 735 738	22 362 084	6.9
	Comptes de primes auprès des compagnies d'assurance	173 086	240 853	7.1
	Autres créances	15 735 152	31 834 534	7.1
	Fortune des pools	5 770 578 676	6 360 238 770	6.4
	Fortune Pool 0	55 576 740	111 064 644	
	Fortune Pool 20	1 604 907 640	2 010 098 547	
	Fortune Pool 35	1 192 671 440	1 061 862 415	
	Fortune Pool 50	118 606 657	85 131 568	
	Fortune Pool Rentes 1	1 043 664 862	1 121 541 946	
	Fortune Pool Rentes 2	274 744 177	318 811 551	
	Stratégies individuelles	1 439 406 501	1 604 305 185	
	dont fortune Pool 20	1 839 396	1 621 280	
	Pool Réserves de cotisations des employeurs Pool 0 à 50	39 528 695	45 224 145	
	dont fortune Pool 20	21 593 283	29 364 950	
	dont fortune Pool 35	17 425 739	15 859 194	
	dont fortune Pool 50	509 403	-	
	Pool Réserves de cotisations des employeurs Fonds marché monétaire	1 471 964	2 198 769	
B	Compte de régularisation actif	149 564	1 539 101	7.2
	Total de l'actif	5 917 720 451	6 489 138 751	
<hr/>				
Passif		31.12.2022	31.12.2021	Annexe
		CHF	CHF	Chiffre
D	Dettes	85 414 676	124 272 907	7.3
	Prestations de libre passage et rentes	77 608 500	114 847 420	
	Compte courant auprès des employeurs	3 077 756	3 158 521	
	Autres dettes	4 728 424	6 266 966	
E	Compte de régularisation passif	4 207 465	4 863 688	7.4
F	Réserves de cotisations des employeurs	46 599 132	52 710 264	6.9
	Réserves de cotisations des employeurs sans renonciation à l'utilisation	46 290 132	52 710 264	
	Réserves de cotisations des employeurs avec renonciation à l'utilisation	309 000	-	9.2
H	Capitaux de prévoyance et provisions techniques	5 428 333 506	5 279 186 057	
	Capital de prévoyance assurés actifs	3 986 763 848	3 880 988 895	5.2
	Capital de prévoyance bénéficiaires de rente	1 377 769 214	1 373 722 073	5.4
	Provisions techniques	52 902 337	24 466 057	5.5
	Fonds d'excédents	10 898 108	9 031	
I	Réserve de fluctuation de valeurs des caisses de prévoyance	298 691 022	540 130 686	
	Réserve de fluctuation de valeurs des caisses de prévoyance	281 012 470	447 993 546	
	Réserve de fluctuation de valeurs de la caisse de prévoyance Rentes 1	15 210 406	77 272 070	
	Réserve de fluctuation de valeurs de la caisse de prévoyance Rentes 2	2 468 146	14 865 070	
J	Fonds libres des caisses de prévoyance	31 971 130	468 452 171	
	Excédent de couverture des caisses de prévoyance	37 685 645	388 153 741	
	Excédent de couverture de la caisse de prévoyance Rentes 1	-	64 544 175	
	Excédent de couverture de la caisse de prévoyance Rentes 2	-	15 754 255	
	Découvert des caisses de prévoyance	-5 714 515	-	9.1
	Découvert garanti par la réserve de cotisations des employeurs avec renonciation à l'utilisation	-309 000	-	9.2
J2	Fonds libres de la fondation (fonds de compensation)	22 503 515	19 522 978	
	Situation en début de période	19 522 978	19 522 978	
Z	Excédent des charges (-) / des produits (+)	2 980 537	-	
	Total du passif	5 917 720 451	6 489 138 751	

COMPTE D'EXPLOITATION

		2022	2021	Annexe
		CHF	CHF	Chiffre
Activité d'assurance				
K	Cotisations et apports ordinaires et autres	354 049 272	381 896 411	
	Cotisations des employés	137 400 505	131 012 482	
	Cotisations des employeurs	176 585 137	164 504 547	
	Contributions d'assainissement des employés	30 859	26 826	
	Contributions d'assainissement des employeurs	30 647	26 809	
	Prélèvement sur les réserves de cotisations des employeurs pour le financement des cotisations	-3 262 405	-5 622 906	
	Prélèvement sur les fonds disponibles	-1 889 949		
	Primes uniques et rachats	37 680 912	40 419 267	
	Apport au capital de prévoyance bénéficiaires de rente	5 001 805	48 629 236	
	Versements aux réserves de cotisation des employeurs	2 073 124	2 429 782	
	Versements du fonds de garantie	398 637	470 369	
L	Prestations d'entrée	357 275 289	634 735 770	
	Prestations de libre passage	331 395 247	556 355 172	
	Apports dans la réserve de fluctuation de valeurs à la reprise d'effectifs d'assurés	22 511 352	73 098 391	
	Remboursement versements anticipés EPL/divorces	3 368 690	5 282 207	
(K-L)	Encaissement de cotisations et prestations d'entrée	711 324 561	1 016 632 181	
M	Prestations réglementaires	-189 135 977	-207 570 430	
	Rentes de vieillesse	-82 715 371	-84 367 038	
	Rentes de survivants	-8 198 881	-8 540 417	
	Rentes d'invalidité	-9 759 978	-11 041 834	
	Autres prestations réglementaires	-9 790 769	-19 507 881	
	Prestations en capital à la retraite	-73 768 872	-71 671 289	
	Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité	-4 902 106	-12 441 971	
N	Prestations extra-réglementaires	-946 600	-2 152 266	
O	Prestations de sortie	-459 193 519	-567 523 035	
	Prestations de libre passage à la sortie	-391 690 757	-470 127 324	
	Transfert de fonds supplémentaires en cas de sortie collective	-55 201 845	-82 214 426	
	Versements anticipés EPL/divorces	-12 300 917	-15 181 284	
(M-O)	Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-649 276 096	-777 245 731	
P/Q	Dissolution (+) / constitution (-) d'un capital de prévoyance assurés actifs, de provisions et de réserves de cotisations	-164 983 996	-384 301 720	
	Dissolution (+) / constitution (-) des capitaux de prévoyance assurés actifs	-78 186 988	-194 137 834	
	Dissolution (+) / constitution (-) du capital de prévoyance bénéficiaires de rente	-7 231 070	-54 392 520	5.4
	Dissolution (+) / constitution (-) des provisions techniques	-28 436 279	20 685 956	5.6
	Dissolution (+) / constitution (-) fonds excédentaire	-10 889 077	123 257	5.1
	Rémunération du capital épargne	-41 695 326	-179 257 436	
	Dissolution (+) / constitution (-) des réserves de cotisations	1 454 744	22 676 858	6.9
R	Produits relatifs aux prestations d'assurance	21 081 037	16 057 610	
	Prestations d'assurance	21 060 050	16 057 610	
	Parts aux bénéfices des assurances	20 986	-	
S	Charges d'assurance	-2 275 983	-1 958 760	
	Primes d'assurance	-660 845	-389 456	
	Cotisations au fonds de garantie	-1 615 138	-1 569 304	
K-S	Résultat net de l'activité d'assurance	-84 130 477	-130 816 421	

		2022	2021	Annexe
		CHF	CHF	Chiffre
Résultat des placements et autres résultats				
T	Résultat net des placements	-597 714 969	386 539 111	6.7
	Perte/produit des liquidités et des placements sur le marché monétaire	19 972	15 921	
	Résultat des différents pools	-570 629 236	418 261 622	
	Pool 0	-2 229 438	1 463 740	
	Pool 20	-154 711 554	101 206 391	
	Pool 35	-115 549 612	76 226 977	
	Pool 50	-10 787 727	6 890 220	
	Pool Rentés 1	-108 104 334	84 958 820	
	Pool Rentés 2	-30 281 524	6 815 849,99	
	Pool stratégies individuelles	-144 790 248	138 170 907	
	Pool Réserves de cotisations des employeurs Pool 0 à 50	-4 173 470	2 542 707	
	Pool Réserves de cotisations des employeurs Fonds marché monétaire	-1 330	-13 991	
	Produit securities lending	-	-	6.6
	Résultat des intérêts sur autres transferts de capitaux	-536 060	-1 133 847	
	Dépense pour la gestion de fortune	-31 226 032	-28 078 418	6.8
	Rémunération des réserves de cotisation des employeurs	4 656 388	-2 526 167	6.7
V	Autres produits	17 504 414	22 673 584	
	Versements supplémentaires affectés des employeurs et tiers	9 266 371	14 268 802	
	Autres revenus	8 238 043	8 404 782	
W	Autres charges	-561 694	-235 181	
X	Frais d'administration	-10 037 438	-10 055 532	
	Frais généraux d'administration	-4 361 465	-4 349 351	
	Marketing et publicité	-895 528	-901 360	
	Activités de courtage	-4 461 727	-4 505 190	
	Organe de révision et expert en prévoyance professionnelle	-293 434	-276 976	
	Autorité de surveillance	-25 283	-22 655	
K-X	Excédent de charges / de produit avant dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs	-674 940 164	268 105 561	
Y	Dissolution (+) / constitution (-) des réserves de fluctuation de valeurs de la caisse de prévoyance	241 439 661	-108 450 494	5.8
	Dissolution (+) / constitution (-) des fonds libres de la caisse de prévoyance	436 481 040	-159 655 067	5.8
Z	Excédents de produits (+) / de charges (-) aux fonds libres de la fondation	2 980 537	-	

1. BASES ET ORGANISATION

1.1 Forme juridique et but

GEMINI Fondation collective est une fondation de droit privé. Elle est prévue pour les collaborateurs des entreprises affiliées ainsi que leurs proches et leurs survivants. La fondation offre une protection contre les suites économiques résultant de l'âge, du décès et de l'invalidité.

1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

GEMINI Fondation collective remplit les conditions du régime obligatoire LPP. Elle est inscrite sous le numéro SZ-0072 au registre cantonal des institutions relevant de la surveillance du canton de Schwyz. Elle verse au fonds de garantie les contributions individuelles des caisses de prévoyance affiliées avec les versements supplémentaires calculés individuellement après compensation.

1.3 Acte de fondation et règlements

Document	établi le	en vigueur au
Règlement cadre ¹⁾	15.10.2020	01.01.2021
Règlement de liquidation partielle	27.11.2019	31.12.2019
Règlement de placement ¹⁾	28.04.2021	01.01.2021
Règlement électoral	02.11.2015	02.11.2015
Règlement des provisions	15.10.2020	15.10.2020
Règlement d'organisation	26.11.2013	01.01.2014
Acte de fondation	27.06.2012	23.08.2012
Règlement pour la stabilisation de la caisse de prévoyance Rentes 1	23.11.2021	31.12.2021

¹⁾ Décision de l'autorité de surveillance encore en suspens

1.4 Organe de gestion paritaire / autorisations de signature

Les membres du Conseil de fondation, de la direction et les autres personnes habilitées signent collectivement à deux.

Conseil de fondation (mandature 2022–2024)

Représentants de l'employeur

Vital G. Stutz, Advozug GmbH (président)
Marianne Fassbind, Dynamics Group AG
Jaap van Dam, HSP Consulting AG

Représentants des employés

Anita Auf der Maur, indépendante (vice-présidente)
Markus Burri, Arbenz RVT AG
Emanouil Varouxis, Institut Straumann AG

Bureau administratif

Avadis Prévoyance SA, Zurich
Christoph Oeschger, directeur
Stefan Sadler, directeur adjoint

Autres membres du bureau administratif autorisés à signer

Jacky Baula, direction de mandats, Suisse romande
Theo Bissig, conseiller à la clientèle
Marc Brändli, responsable d'équipe service des prestations
Cruz Carreira, conseillère à la clientèle
Jeannette D'Souza, cheffe d'équipe Conseil à la clientèle
Alain Grand, responsable Distribution
Fabian Hauenstein, conseiller commercial
Elvira Hauser, conseillère à la clientèle
Helga Hentsch, cheffe d'équipe Conseil à la clientèle
Gottfried Herger, responsable Qualité
Christoph Hilti, spécialiste Placements, Fondation collective
Benjamin Hürzeler, responsable Comptabilité de la fondation
André Lehmann, responsable Suisse romande
Avadis Prévoyance SA
Roger Rüfenacht, comptabilité de la fondation
Adina Weber, conseillère service des prestations

1.5 Expert, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle

Allvisa AG, Zurich, partenaire contractuel
René Zehnder, expert en charge

Organe de révision

Stefan Weuste, Ernst & Young AG, Bâle

Investment Controlling

UBS Fund Management (Switzerland) AG, Bâle

Consultant

Complementa AG, Saint-Gall

Autorité de surveillance

Zentralschweizer BVG- und Stiftungsaufsicht (ZBSA),
Lucerne

Caisses de prévoyance affiliées

Au 31 décembre 2022, 288 caisses de prévoyance d'entreprises indépendantes les unes des autres étaient affiliées, ce qui correspond à une diminution de 14 caisses de prévoyance durant l'exercice. Le nombre d'assurés par caisse de prévoyance a progressé à 98 (année précédente: 91).

2. EFFECTIF DES PERSONNES ASSURÉES ACTIVES ET BÉNÉFICIAIRES DE RENTE

Effectif caisses de prévoyance

Effectif	31.12.2021	Entrées	Sorties	31.12.2022	Différence
Caisses de prévoyance actives	302	3	-17	288	-14

Effectif assurés actifs et bénéficiaires de rente ¹⁾

Effectif	31.12.2021	Entrées	Sorties	31.12.2022	Différence
Assurés actifs	27 499	6 034	-5 252	28 281	782
Bénéficiaires de rente de vieillesse	3 323	317	-114	3 526	203
Bénéficiaires de rente d'invalidité ²⁾	493	40	-56	477	-16
Rentes de partenaire	442	51	-5	488	46
Rentes d'enfants/d'orphelins	242	35	-33	244	2
Total	31 999	6 477	-5 460	33 016	1 017

¹⁾ 4 393 bénéficiaires de rente sur un total de 4 735 sont gérés par les caisses de prévoyance Rentes, et 342 directement par diverses caisses de prévoyance.

²⁾ Ce chiffre inclut 28 (année précédente: 28) bénéficiaires de rente d'invalidité pour lesquels GEMINI n'est actuellement pas tenue de fournir de prestations en raison d'une coordination avec une assurance-accidents ou suite à une surassurance.

Avec les décomptes de salaires au 1er janvier, chaque entreprise affiliée confirme à GEMINI Fondation collective que toutes les personnes à assurer sont déclarées en bonne et due forme avec leurs salaires AVS annuels effectifs, que toutes les mutations ont été notifiées et que les employés versent au maximum 50% des cotisations à la caisse de prévoyance concernée. L'exhaustivité de l'effectif des assurés et l'enregistrement des cotisations peuvent ainsi être garantis.

3. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE L'OBJECTIF

3.1 Explications sur le plan de prévoyance

Pour chaque caisse de prévoyance, la fondation collective gère une institution d'épargne enveloppante incluant une assurance de risques complémentaire. La commission de prévoyance compétente détermine un ou plusieurs plans de prévoyance par caisse de prévoyance. Les prestations et leur financement sont librement définis dans le cadre de la LPP. Les prestations de vieillesse et de sortie reposent sur la primauté des cotisations, et un seul taux de conversion est appliqué à l'ensemble du capital épargne. Les prestations de risque lors de décès et d'invalidité reposent généralement sur la primauté des prestations sur la base du salaire assuré. Pour déterminer le montant des prestations, certaines caisses de prévoyance se conforment aux réglementations LPP. Les prestations de risque conformément au règlement sont gérées de manière autonome par GEMINI Fondation collective. Pour la couverture des risques de pointe dans des cas individuels, un contrat de réassurance a été conclu avec Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA, Zurich.

3.2 Financement et méthode de financement

Le financement de GEMINI Fondation collective est assuré par les cotisations des employeurs et des employés. La part moyenne des employeurs est de 56%, celle des employés de 44%. Le financement est régi de sorte que la Fondation collective soit à tout moment en mesure de s'acquitter de ses obligations réglementaires.

3.3 Informations supplémentaires sur les activités de prévoyance

Les commissions de prévoyance des caisses de prévoyance affiliées peuvent décider de prestations adaptées. Les provisions techniques correspondantes sont constituées à cet effet. Les assurés et les employeurs ont la possibilité de racheter des prestations en vue de retraites anticipées. GEMINI Fondation collective verse alors ces prestations aux destinataires.

3.4 Adaptation des rentes

Le Conseil de fondation décide de renoncer à l'augmentation facultative des rentes au 1^{er} janvier 2023.

4. PRINCIPES DE COMPTABILITÉ ET D'ÉVALUATION, PERMANENCE

4.1 Confirmation de la présentation des comptes conformément à la norme Swiss GAAP RPC 26

Les dispositions de la norme Swiss GAAP RPC 26 s'appliquent aux comptes annuels au 31 décembre 2022 (rubriques principales avec les lettres A à Z).

4.2 Principes de comptabilité et d'évaluation

Les principes de comptabilité et d'évaluation sont conformes aux dispositions des articles 47, 48 et 48a-c OPP 2 ainsi qu'à la norme Swiss GAAP RPC 26. Les valeurs actuelles et les valeurs réelles à la date de clôture du bilan sont indiquées comme suit:

- Conversion des devises étrangères: taux de change à la date de clôture du bilan
- Liquidités, créances, dettes: valeur nominale
- Papiers-valeurs (y compris les parts de fonds de placement et de fondations d'investissement): valeur boursière
- Régularisations, capitaux de prévoyance et provisions non techniques: valeur nominale
- Provisions techniques: calcul de l'expert en prévoyance professionnelle
- Valeurs escomptées des réserves de fluctuation de valeurs: méthode économique-financière

En raison du changement de logiciel de gestion, les sorties et départs à la retraite au 31 décembre 2022 respectivement au 1^{er} janvier 2023 seront comptabilisés dans les présents comptes au 1^{er} janvier 2023. Il en sera ainsi à l'avenir également, en dérogation de la pratique actuelle.

5. RISQUES ACTUARIELS / COUVERTURE DES RISQUES / DEGRÉ DE COUVERTURE

5.1 Type de couverture des risques, réassurance

GEMINI gère les risques de décès et d'invalidité de manière autonome depuis le 1^{er} janvier 2011. Pour la couverture des risques de pointe dans des cas individuels (excess of loss), un contrat de réassurance a été conclu avec Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA, Zurich. Les rentes de vieillesse courantes et les rentes de survivants en découlant nées avant le 1^{er} janvier 2005 sont réassurées auprès de Swiss Life, Zurich.

Les valeurs de rachat des rentes rachetées à des compagnies d'assurance vie suisses s'élèvent à CHF 76 753 016 (année précédente CHF 67 068 686).

Depuis le 1^{er} janvier 2005, GEMINI Fondation collective gère de manière autonome les nouvelles rentes de vieillesse dans la caisse de prévoyance Rentes. Les provisions techniques nécessaires pour les risques de longévité et d'intérêt sont calculées par l'expert en prévoyance professionnelle et gérées séparément dans la caisse de prévoyance Rentes.

Les bénéficiaires de rente «sans employeur» sont réunis dans la caisse de prévoyance séparée Rentes 2, avec un taux technique plus conservateur que dans la caisse de prévoyance Rentes 1 qui réunit les bénéficiaires de rente des caisses de prévoyance affiliées.

La fondation gère un fonds d'excédents. L'excédent correspond au report de produits du compte d'exploitation de la fondation après la constitution des provisions techniques et réserves selon le règlement des provisions, ainsi qu'après la constitution des réserves pour fluctuation de valeurs et des fonds libres des caisses de prévoyance.

5.2 Évolution et rémunération de l'avoir de vieillesse en primauté de cotisation

	2022 CHF	2021 CHF
État des avoirs d'épargne au 1er janvier	3 880 988 895	3 499 905 831
Moins la dissolution des transferts internes à la fin de l'année précédente au 1 ^{er} janvier	-14 108 412	-6 420 619
Cotisations d'épargne des employés	121 192 643	115 055 002
Cotisations d'épargne des employeurs	150 167 244	143 230 741
Autres cotisations et versements ¹⁾	38 079 590	40 890 142
Apports de libre passage	277 003 189	304 692 883
Apports de libre passage provenant de nouveaux contrats	54 392 058	251 662 290
Remboursements versements anticipés EPL/divorces	3 368 690	5 282 207
Prestations de libre passage à la sortie	-299 339 396	-316 484 444
Prestations de libre passage en cas de résiliation du contrat	-89 254 636	-151 657 565
Versements anticipés EPL/divorces	-12 300 917	-15 181 284
Prestations sous forme de capital suite à la retraite, au décès ²⁾ et à l'invalidité	-78 884 625	-75 643 560
Dissolution suite à la retraite, au décès et à l'invalidité: reprise dans la caisse de prévoyance Rentes de GEMINI Fondation collective	-85 227 268	-106 098 984
Dissolution suite à la retraite, au décès et à l'invalidité: reprise dans la fondation (auto-nome)	-1 009 587	-1 609 593
Transferts internes à la fin de l'année	-	14 108 412
Rémunération du capital épargne	41 696 380	179 257 436
État des avoirs d'épargne au 31 décembre	3 986 763 848	3 880 988 895

¹⁾ Comprend CHF 42 (année précédente CHF 507) pour l'augmentation de la prestation au minimum LPP lors de sorties et versements supplémentaires du fonds de garantie de CHF 398 637 (année précédente CHF 470 369).

²⁾ Le capital décès supplémentaire (autonomie) de CHF 4 625 467 (année précédente CHF 8 839 282) n'est pas pris en compte ici.

Le taux d'intérêt pour la rémunération des capitaux épargne est déterminé par les commissions de prévoyance paritaires des caisses de prévoyance après l'annonce du rendement net d'une caisse de prévoyance exceptionnellement à la fin septembre (année précédente fin octobre). Sont pris en compte le taux d'intérêt minimum LPP, l'article 46 OPP 2 «Amélioration des prestations des institutions de prévoyance collectives ou communes lorsque les réserves de fluctuation de valeurs n'ont pas été entièrement constituées» ainsi que les directives sur la constitution des réserves de fluctuation de valeurs. Le taux d'intérêt minimal LPP a également été appliqué lors des sorties en cours d'année, pour autant que la caisse de prévoyance n'ait pas pris de décision différente.

5.3 Somme de l'avoir de vieillesse au sens de la LPP

L'avoir de vieillesse LPP de toutes les personnes assurées se montait à CHF 1 780 379 271 au 31 décembre 2022 (année précédente CHF 1 727 888 545).

5.4 Évolution du capital de prévoyance des bénéficiaires de rente

Le capital de couverture des rentes gérées de manière autonome est calculé chaque année par l'expert en prévoyance professionnelle en fonction de l'effectif des bénéficiaires de rente. Les bases techniques LPP 2020 sont appliquées (tableau périodique 2021). Un taux d'intérêt technique de 2,0% (année précédente 2,0%) est appliqué à la caisse de prévoyance Rentes 1. Un taux d'intérêt technique de 0,25% (année précédente 0,0%) est appliqué à la nouvelle caisse de prévoyance Rentes 2 (bénéficiaires de rente «sans employeur» de la fondation).

Capital de couverture caisse de prévoyance Rentes 1	31.12.2022	31.12.2021
Rentes de vieillesse	887 281 923	870 627 780
Rentes d'enfants de retraités	1 459 152	1 603 289
Total capital de couverture prestations de vieillesse	888 741 075	872 231 069
Rentes de partenaires d'assurés	26 238 789	26 516 165
Rentes de partenaires de retraités	30 805 111	26 166 280
Total capital de couverture rentes de partenaires	57 043 900	52 682 445
Rentes d'orphelins d'assurés	2 403 982	2 631 170
Rentes d'orphelins de retraités	619 226	454 640
Total capital de couverture rentes d'orphelins	3 023 208	3 085 810
Capital de couverture rentes d'invalidité	68 873 306	73 123 852
Capital de couverture rentes d'enfants d'invalides	3 191 559	3 358 140
Capital de couverture exonération des cotisations d'épargne	19 019 119	19 894 080
Total capital de couverture prestations d'invalidité	91 083 984	96 376 072
Total capital de couverture rentes transitoires AVS	589 494	791 314
Total capital de couverture caisse de prévoyance Rentes 1	1 040 481 661	1 025 166 710
Capital de couverture caisse de prévoyance Rentes 2	31.12.2022	31.12.2021
Rentes de vieillesse	230 467 735	250 302 362
Rentes d'enfants de retraités	406 406	494 985
Total capital de couverture prestations de vieillesse	230 874 141	250 797 347
Rentes de partenaires d'assurés	11 360 259	12 208 842
Rentes de partenaires de retraités	12 813 560	12 744 288
Total capital de couverture rentes de partenaires	24 173 819	24 953 130
Rentes d'orphelins d'assurés	1 111 645	1 387 504
Rentes d'orphelins de retraités	-	76 380
Total capital de couverture rentes d'orphelins	1 111 645	1 463 884
Capital de couverture rentes d'invalidité	7 440 018	6 317 791
Capital de couverture rentes d'enfants d'invalides	533 573	608 589
Capital de couverture exonération des cotisations d'épargne	1 227 237	1 364 521
Total capital de couverture prestations d'invalidité	9 200 828	8 290 901
Total capital de couverture rentes transitoires AVS	77 353	193 890
Total capital de couverture caisse de prévoyance Rentes 2	265 437 786	285 699 152
Capital de couverture des caisses de prévoyance	31.12.2022	31.12.2021
Rentes de vieillesse	55 323 321	47 490 288
Rentes d'enfants de retraités	14 806	19 696
Total capital de couverture prestations de vieillesse	55 338 127	47 509 984
Rentes de partenaires d'assurés	11 061 753	10 628 143,2
Total capital de couverture rentes de partenaires	11 061 753	10 628 143,2
Rentes d'orphelins d'assurés	45 133	36 725,99
Total capital de couverture rentes d'orphelins	45 133	36 725,99
Capital de couverture rentes d'invalidité	4 021 857	3 483 249
Capital de couverture rentes d'enfants d'invalides	162 205	138 916
Capital de couverture exonération des cotisations d'épargne	1 030 086	844 801
Total capital de couverture prestations d'invalidité	5 214 148	4 466 966
Total capital de couverture rentes transitoires AVS	190 606	214 392
Total capital de couverture caisses de prévoyance Rentes	71 849 767	62 856 211
Total capital de prévoyance	1 377 769 214	1 373 722 073

Evolution de l'effectif des bénéficiaires de rente

Nombre de bénéficiaires de rente gérés par l'institution de prévoyance Rentes 1

Effectif	31.12.2021	Entrées	Sorties	31.12.2022	Différence
Bénéficiaires de rente de vieillesse	2 444	247	-86	2 605	161
Rentes de partenaire	200	26	-1	225	25
Bénéficiaires de rente d'invalidité	445	12	-39	418	-27
Rentes d'enfants/d'orphelins	203	25	-24	204	1
Total	3 292	310	-150	3 452	160

Nombre de bénéficiaires de rente gérés par l'institution de prévoyance Rentes 2

Effectif	31.12.2021	Entrées	Sorties	31.12.2022	Différence
Bénéficiaires de rente de vieillesse	491	1	-9	483	-8
Rentes de partenaire	66	5	-2	69	3
Bénéficiaires de rente d'invalidité	26	1	-2	25	-1
Rentes d'enfants/d'orphelins	25	0	-6	19	-6
Total	608	7	-19	596	-12

Nombre de rentes réassurées auprès d'une compagnie d'assurance

Effectif	31.12.2021	Entrées	Sorties	31.12.2022	Différence
Bénéficiaires de rente de vieillesse	184	43	-13	214	30
Rentes de partenaire	105	17	-2	120	15
Bénéficiaires de rente d'invalidité	0	12	-11	1	1
Rentes d'enfants/d'orphelins	4	6	0	10	6
Total	293	78	-26	345	52

Nombre de bénéficiaires de rente des caisses de prévoyance affiliées

Effectif	31.12.2021	Entrées	Sorties	31.12.2022	Différence
Bénéficiaires de rente de vieillesse	204	26	-6	224	20
Rentes de partenaire	71	3	0	74	3
Bénéficiaires de rente d'invalidité	22	15	-4	33	11
Rentes d'enfants/d'orphelins	10	4	-3	11	1
Total	307	48	-13	342	35

Total bénéficiaires de rentes	4 500	443	-208	4 735	235
--------------------------------------	--------------	------------	-------------	--------------	------------

Le capital de prévoyance des bénéficiaires de rente correspond aux capitaux de couverture calculés sur les bases respectives et se compose de la manière suivante:

Le nombre des rentes de vieillesse et de rentes de conjoint est encore en cours d'augmentation, ce qui se reflète dans la croissance du capital de couverture. La méthode dite collective est appliquée au capital de couverture des rentes de partenaire expectatives.

Le capital épargne des bénéficiaires d'une rente d'invalidité est encore géré par les caisses de prévoyance affiliées selon leur plan de prévoyance respectif. Il est compris dans le capital de prévoyance des assurés actifs.

Cinq caisses de prévoyance au total gèrent les bénéficiaires de rente au sein de leur propre effectif. Leur capital de couverture est indiqué séparément, mais il est ajouté au capital de prévoyance des bénéficiaires de rente dans les comptes consolidés.

5.5 Résultat de la dernière expertise actuarielle

Le dernier contrôle actuariel de GEMINI Fondation collective selon l'article 52e LPP remonte à la fin 2022.

Le résultat de cet audit peut se résumer comme suit:

- La situation financière de la Fondation collective est suffisante (moyenne des caisses de prévoyance affiliées) et elle dispose d'une capacité de risque structurel moyenne.
- Toutes les provisions techniques réglementaires au niveau de la Fondation collective sont suffisamment dotées.
- Les contributions sont suffisantes, sur la base des valeurs d'expérience, pour financer les prestations de prévoyance moyennes à prévoir.
- Avec un degré de couverture moyen de 107,10% pour toutes les caisses de prévoyance affiliées à la fondation, il a pu être attesté que la Fondation collective est à même de répondre à ses engagements.
- Avec la base technique LPP 2020, on applique des valeurs d'expérience actualisées sur l'espérance de vie des bénéficiaires de rente. Le taux d'intérêt technique est de 2,25% (année précédente 2,0%) pour la caisse de prévoyance Rentes 1 et de 0,25% pour la caisse de prévoyance Rentes 2 (risque faible). Le taux d'intérêt technique moyen pondéré des deux caisses de prévoyance est de 1,88%, ce qui est nettement inférieur à la limite supérieure stipulée par la Directive technique DTAS 4 publiée par la Chambre suisse des experts en caisses de pension.

	31.12.2022	31.12.2021
Caisse de prévoyance Rentes 1	CHF	CHF
Provision pour augmentation de l'espérance de vie	10 404 817	5 121 877
Total géré par la caisse de prévoyance Rentes 1	10 404 817	5 121 877
Caisse de prévoyance Rentes 2	CHF	CHF
Provision pour augmentation de l'espérance de vie	2 654 378	1 427 526
Total géré par la caisse de prévoyance Rentes 2	2 654 378	1 427 526
Caisses de prévoyance affiliées	CHF	CHF
Provision pour taux de conversion	9 585 143	8 195 184
Provisions pour pertes sur retraites	27 405 845	6 554 831
Provision pour la retraite anticipée	495 684	724 081
Provision pour évolution de l'effectif	-	3 946
Provision pour contribution de solidarité	-	-
Autres provisions techniques	2 356 469	2 438 612
Total géré par les caisses de prévoyance	39 843 142	17 916 654
Fondation	CHF	CHF
Total géré par la fondation	-	-
Total général	52 902 337	24 466 057

5.6 Composition des provisions techniques

Les provisions techniques sont constituées en vertu du règlement sur la constitution de provisions et de réserves en vigueur depuis le 31 décembre 2022. Le tableau ci-dessous se base sur la structure prévue par le règlement. Les provisions sont composées des éléments suivants:

Provisions dans la caisse de prévoyance Rentes 1 (niveau fondation)

La provision pour l'augmentation de l'espérance de vie est constituée chaque année depuis 2021 à hauteur de 0,5% du capital de prévoyance bénéficiaires de rente.

Provisions dans la caisse de prévoyance Rentes 2 (niveau fondation)

La provision pour augmentation de l'espérance de vie est constituée chaque année depuis 2021 à hauteur de 0,5% du capital de prévoyance bénéficiaires de rentes.

Provisions au niveau des caisses de prévoyance

Quelques caisses de prévoyance constituent des provisions techniques au sens du règlement des provisions. Au total, six caisses de prévoyance gèrent les bénéficiaires de rente au sein de leur effectif, raison pour laquelle les provisions sont constituées et comptabilisées au niveau de la caisse de prévoyance. Toutes les provisions de ces caisses de prévoyance correspondent à la valeur cible à la fin 2022.

5.7 Bases techniques

Pour le bilan 2022, les bases actuarielles LPP 2020, Tableau périodique (TP) ont été utilisées pour l'année de base 2020 (année précédente: LPP 2020, TP). Le taux d'intérêt technique de l'année 2022 est de 2,25% (année précédente 2,0%) pour la caisse de prévoyance Rentes 1. Un taux d'intérêt technique de 0,25% (année précédente 0,0%) est appliqué à la caisse de prévoyance Rentes 2 pour des bases analogues.

Degré de couverture y compris réserve de cotisations de l'employeur sans renonciation à l'utilisation en %	Nombre de caisses de prévoyance	Caisses de prévoyance %	Capitaux épargne/ de couverture ¹⁾ CHF	Réserve de fluctuation de valeurs/Valeur cible CHF	Excédent de couverture/ découvert CHF	Excédent
90-94,99	2	0,69	2 710 654	244 386	-283 002	
95-99,99	27	9,38	382 496 583	35 461 645	-5 430 578	
100-104,99	88	30,56	2 333 603 013	266 174 643	49 208 053	
105-109,99	91	31,60	1 693 460 181	188 017 589	123 653 603	
110-114,99	43	14,93	591 412 292	73 769 178	71 452 617	
115-119,99	14	4,86	135 168 278	17 720 089	23 034 661	
A partir de 120	23	7,99	247 940 673	43 543 390	69 026 801	
Total	288	100,00	5 386 791 672	624 930 920	330 662 155	
Contrats d'années précédentes résiliés ²⁾			721 887			
Total général ³⁾			5 387 513 559			

¹⁾ Provisions techniques incluses

²⁾ Divers contrats résiliés avant le 31.12.2022, mais qui présentent encore un capital épargne.

³⁾ Le total général ne comprend pas les provisions au niveau de la fondation d'un montant de CHF 19 522 978.

5.8 Degré de couverture selon l'article 44 OPP 2

Les réserves de fluctuation de valeurs et les fonds libres sont gérés séparément par caisse de prévoyance affiliée. Cela signifie qu'un degré de couverture individuel est calculé pour chaque caisse de prévoyance.

Les prestations de libre passage et les versements pour l'année suivante d'un montant de CHF 29 921 839 ainsi que les versements en suspens de CHF 842 898 ont été inscrits au passif.

Dans la caisse de prévoyance Rentes 1 qui gère les bénéficiaires de rente des caisses de prévoyance affiliées à la Fondation, le degré de couverture au 31 décembre 2022 s'établit à 101,45% (année précédente 113,76%).

Dans la caisse de prévoyance Rentes 2 qui gère les bénéficiaires de rente dits «sans employeurs», le taux de couverture s'établissait à 100,91% au 31 décembre 2021 (année précédente: 110,51%).

Au 31 décembre 2022, 29 caisses de prévoyance présentent un découvert. Pour 22 d'entre elles, le découvert correspond à un montant de moins de CHF 5000 par personne.

de couverture/découvert %	Déficit de la réserve CHF	Somme du bilan CHF	Somme du bilan %	Nombre d'assurés actifs	Nombre de cas d'invalidité	Nombre d'assurés au total
-0,09	-	2 427 652	0,04	16	-	16
-1,64	-	377 066 006	6,59	2 839	25	2 864
14,88	42 350	2 382 811 065	41,68	6 933	133	7 066
37,40	2 391 711	1 817 113 783	31,78	11 153	175	11 328
21,61	4 133 673,351	662 864 908	11,59	3 920	84	4 004
6,97	6 268 010	158 202 939	2,77	847	19	866
20,88	24 849 900,8	316 967 474	5,54	2 573	41	2 614
100,00	37 685 645	5 717 453 827	100,00	28 281	477	28 758
		721 887				
		5 718 175 714				

6. EXPLICATIONS RELATIVES AUX PLACEMENTS ET AU RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS

6.1 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

Comité de placement

Le Comité de placement nommé par le Conseil de fondation surveille les gérants de fortune en collaboration avec l'Investment Controller indépendant UBS Fund Management (Switzerland) AG, Bâle. Complementa SA, Saint-Gall, reste à la disposition du Comité de placement en tant que conseiller. Le Conseil de fondation reçoit continuellement des informations sur l'évolution globale des placements, le respect des objectifs et les aspects liés aux placements.

Membres

Markus Hübscher (président), MoreB AG
Felix Kottmann, Kottmann Advisory AG
Ueli Mettler, c-alm AG
Beatrice Wyssmann Jenni,
Patrimonium Asset Management AG

Pools de placement

En 2022, la fortune de GEMINI Fondation collective a été investie dans les six pools de placement GEMINI Pool 0, GEMINI Pool 20, GEMINI Pool 35, GEMINI Pool 50, GEMINI Pool Rentes 1 et GEMINI Pool Rentes 2,, conformément au règlement de placement en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022.

Gérants de fortune

Le Conseil de fondation délègue la gestion de fortune par catégorie de placement à des gérants de fortune spécialisés (cf. tableau ci-dessous). Tous les gérants de fortune sont des banques et des sociétés d'investissement agréées par la FINMA (Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers).

La fondation assure elle-même la gestion de fortune des catégories de placement Immobilier Suisse non coté, Immobilier étranger et Placements alternatifs. Pour ces catégories de placement, la fondation investit exclusivement dans diverses fondations d'investissement gérées professionnellement. Le bureau administratif de GEMINI Fondation collective gère les ressources opérationnelles.

Catégorie de placement	Gérant de fortune
Liquidités	Pictet Asset Management SA, Genève Syz Asset Management SA, Genève
Obligations CHF	Syz Asset Management SA, Genève UBS AG, UBS Asset Management, Zurich
Obligations d'Etat monnaies étrangères hedged	Credit Suisse Asset Management (Suisse) SA, Zurich
Obligations d'entreprise monnaies étrangères hedged	Credit Suisse Asset Management (Suisse) SA, Zurich
Emprunts convertibles hedged	RWC Asset Management LLP, Londres Lombard Odier Asset Management (Switzerland) SA, Petit Lancy Lazard Frères Gestion, Paris
Global high yield hedged	Principal Global Investors (Switzerland) GmbH, Zurich Schroders Investment Management (Switzerland) AG, Zurich
Dettes marchés émergents hard currency hedged	Global Evolution, Kolding (DEN) Pictet Asset Management, Londres
Actions Suisse	Credit Suisse Asset Management (Suisse) SA, Zurich
Actions étranger	Credit Suisse Asset Management (Suisse) SA, Zurich
Actions étranger hedged	Credit Suisse Asset Management (Suisse) SA, Zurich
Actions marchés émergents	Credit Suisse Asset Management (Suisse) SA, Zurich
Infrastructure	Brookfield Infrastructure Partners, Canada IFM Investors, Australie J.P. Morgan, USA
Hypothèques Suisse	Swisscanto Fondations de placement, Zurich Fondations de placement UBS, Zurich VZ Vermögenszentrum, Zurich

Custody

Le Global Custody est assuré par UBS Switzerland AG, Zurich. Elle gère les divers dépôts et comptes des mandats.

Communication sur le comportement de vote

L'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) fixe les modalités d'exercice des droits de vote des sociétés anonymes suisses cotées en bourse en Suisse et à l'étranger. GEMINI Fondation collective suit depuis plusieurs années les recommandations d'Ethos en matière de droit de vote et a exercé ses droits en conséquence. Dans le cadre de l'exercice de ses droits de vote, le Conseil de fondation s'oriente en fonction des intérêts à long terme des assurés de la fondation. Lors de chaque scrutin, il se réserve la possibilité de s'écarter de la proposition d'Ethos lorsqu'il ne partage pas l'opinion de cette dernière. Le détail des résultats des scrutins est publié chaque trimestre sur le site web de GEMINI Fondation collective.

6.2 Mise à contribution d'extensions avec indication concluante du respect de la sécurité et de la répartition du risque

L'article 50 OPP 2 régit la sécurité et la répartition du risque des placements. Il exige que les placements soient sélectionnés, gérés et contrôlés avec soin. Le Conseil de fondation examine régulièrement la stratégie de placement.

Le principe déclaré pour la fortune de GEMINI Fondation collective s'applique par analogie aux 27 stratégies de placement gérées séparément pour chaque client. Ces stratégies de placement comprennent pour certaines des quotes-parts de placements et de valeurs immobilières non traditionnelles plus élevées que les Pools GEMINI, ce qui se répercute sur les valeurs consolidées de la fondation. UBS Switzerland AG établit à chaque fois un rapport mensuel séparé pour ces stratégies. Complementa SA veille au respect des stratégies et informe le Conseil de fondation en conséquence.

6.3 Valeur cible et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

Les réserves de fluctuation de valeurs sont constituées par caisse de prévoyance sur la base de l'excédent de recettes obtenu. Le montant des réserves nécessaires découle de la stratégie de placement choisie par la commission de prévoyance de la caisse de prévoyance affiliée. Le calcul de la valeur cible pour la réserve de fluctuation de valeurs ainsi que de la valeur pour la réserve de fluctuation de valeurs supérieure recommandée (= fonds disponibles) se fonde sur le concept élaboré par Complementa SA, l'entreprise mandatée par le Conseil de fondation pour effectuer le calcul.

Les deux valeurs en pourcentage des fonds libres sont recalculées chaque année pour tous les clients. Cette valeur ajoutée aux six pools de placement GEMINI constitue la fortune sous gestion qui s'élevait ainsi à CHF 5 770 578 680 (année précédente : CHF 6 360 238 770) au 31 décembre 2022.

Valeur cible réserve de fluctuation de valeurs

	Obligatoire	Surobligatoire (caisses complémentaires et pour cadres)
	%	%
GEMINI Pool 0	4,4	3,4
GEMINI Pool 20	9,1	8,0
GEMINI Pool 35	12,8	11,7
GEMINI Pool 50	15,6	14,4

Conformément au principe de prudence, les caisses de prévoyance devraient constituer des réserves supplémentaires afin de pouvoir compenser les revers du marché sur plusieurs années.

6.4 Présentation des placements par pool et par catégorie

Les valeurs de marché des tableaux suivants diffèrent des valeurs de la comptabilité des titres portées au bilan. Ceci résulte du fait que diverses sources de données ont été utilisées à différents moments pour des raisons opérationnelles.

Catégorie de placement	Stratégie in %	Fourchettes en % min.	Fourchettes en % max.	Valeur de marché CHF	Part effective ¹⁾ %
GEMINI Pool 0 (7 caisses de prévoyance)					
Liquidités	5,0			2 492 012	4,48
Obligations CHF	38,0			20 180 556	36,31
Hypothèques Suisse	30,0			15 944 925	28,69
Immobilier Suisse	27,0			16 959 247	30,52
Total	100,0			55 576 740	100,0
GEMINI Pool 20 (180 caisses de prévoyance)					
Liquidités	3,0	0	15,0	58 611 300	3,60
Obligations CHF	16,0	13,5	18,5	252 865 519	15,53
Obligations monnaies étrangères	25,0	21,0	29,0	398 534 992	24,47
dont emprunts d'États ME hedged	(11,0)	(9,0)	(13,0)	175 526 698	10,78
dont emprunts d'entreprises ME hedged	(9,0)	(7,5)	(10,5)	142 636 894	8,76
dont obligations Dette marchés émergents	(2,5)	(0,0)	(3,0)	41 427 952	2,54
dont obligations Global high yield	(2,5)	(0,0)	(3,0)	38 943 448	2,39
Emprunts convertibles	4,0	3,0	5,0	64 468 405	3,96
Actions Suisse	6,0	5,0	7,0	96 191 828	5,91
Actions étranger	11,0	9,0	13,0	173 221 502	10,64
Actions marchés émergents	3,0	2,5	3,5	47 367 297	2,91
Placements alternatifs	0,0	0,0	2,0	115 456	0,01
Infrastructure	5,0	0,0	7,0	52 254 886	3,21
Immobilier Suisse	20,0	15,0	25,0	355 332 618	21,82
Immobilier étranger	5,0	1,5	7,0	96 856 494	5,95
Hypothèques Suisse	2,0	0,0	4,0	32 520 023	2,00
Total	100,0			1 628 340 320	100,0
GEMINI Pool 35 (67 caisses de prévoyance)					
Liquidités	3,0	0	13,5	93 049 281	7,69
Obligations CHF	9,0	7,5	10,5	98 471 294	8,14
Obligations monnaies étrangères	17,0	14,0	20,0	186 539 164	15,42
dont emprunts d'États ME hedged	(5,0)	(4,0)	(6,0)	53 808 270	4,45
dont emprunts d'entreprises ME hedged	(7,0)	(5,5)	(8,5)	76 458 485	6,32
dont obligations dette marchés émergents	(2,5)	(0,0)	(3,0)	30 693 988	2,54
dont obligations Global high yield	(2,5)	(0,0)	(3,0)	25 578 421	2,11
Emprunts convertibles	4,0	3,0	5,0	45 663 993	3,77
Actions Suisse	10,0	8,5	11,5	112 106 208	9,26
Actions étranger	10,0	8,5	11,5	111 314 205	9,20
Actions étranger hedged	10,0	8,5	11,5	112 733 455	9,32
Actions marchés émergents	5,0	4,0	6,0	54 459 713	4,50
Placements alternatifs	0,0	0	2,0	56 528	0,00
Infrastructure	5,0	0	7,0	37 605 802	3,11
Immobilier Suisse	20,0	15,0	25,0	263 385 732	21,77
Immobilier étranger	5,0	1,5	7,0	70 801 494	5,85
Hypothèques Suisse	2,0	0	4,0	23 910 310	1,98
Total	100,0			1 210 097 179	100,0

Catégorie de placement	Stratégie in %	Fourchettes en % min.	Fourchettes en % max.	Valeur de marché CHF	Part effective ¹⁾ %
GEMINI Pool 50 (10 caisses de prévoyance)					
Liquidités	3,0	0	12,5	2 693 277	2,26
Obligations CHF	4,0	3,0	5,0	4 846 735	4,07
Obligations monnaies étrangères	12,0	10,0	14,0	14 412 379	12,10
dont emprunts d'États ME hedged	(3,0)	(2,5)	(3,5)	3 593 304	3,02
dont emprunts d'entreprises ME hedged	(4,0)	(3,0)	(5,0)	4 716 186	3,96
dont obligations dette marchés émergents	(2,5)	(0,0)	(3,0)	3 045 589	2,56
dont obligations Global high yield	(2,5)	(0,0)	(3,0)	3 057 300	2,57
Emprunts convertibles	4,0	3,5	4,5	4 602 485	3,86
Actions Suisse	13,0	11,0	15,0	15 576 310	13,08
Actions étranger	10,0	8,5	11,5	11 521 198	9,67
Actions étranger hedged	16,0	14,0	18,0	19 107 498	16,04
Actions marchés émergents	6,0	5,0	7,0	7 076 002	5,94
Placements alternatifs	0,0	0	2,0	24 626	0,02
Infrastructures	5,0	0,0	7,0	3 860 970	3,24
Immobilier Suisse	20,0	15,0	25,0	25 976 302	21,81
Immobilier étranger	5,0	1,5	7,0	7 035 932	5,91
Hypothèques Suisse	2,0	0,0	4,0	2 382 346	2,00
Total	100,0			119 116 060	100,0

¹⁾ Y compris les liquidités sur le Managed Account (ne figurent pas dans la fiche technique).

32 caisses de prévoyance avec au total 27 stratégies de placement déterminent et surveillent leur stratégie de placement individuellement. Ensemble, elles gèrent une fortune totale de CHF 1 439 406 501 (année précédente: CHF 1 604 305 185). CHF 1 471 964 (année précédente: CHF 2 198 769) sont investis dans le pool Réserve de cotisations de l'employeur Fonds Marché monétaire.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Rapport OPP 2, 2022	31.12.2022 CHF		31.12.2021 CHF		Différence CHF	
Marché monétaire	190 249 695	3,31%	318 558 361	5,03%	-128 303 206	-40,28%
Compte CHF	54 220 804		119 742 106		-65 515 842	
Fonds marché monétaire CHF	2 809 164		4 538 739		-1 729 574	
Fonds Short duration bond	30 382 143		30 586 120		-203 976	
MAC Liquidity management	100 635 164		160 225 609		-59 590 445	
Comptes en monnaies étrangères	2 202 419		3 465 788		-1 263 369	
Garanties de change	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%
Total obligations	1 878 611 494	32,69%	2 142 622 100	33,82%	-264 010 606	-12,32%
Obligations CHF	738 965 856		878 646 509		-139 680 653	
Obligations monnaies étrangères hedged	90 232 512		103 431 768		-13 199 256	
Obligations monnaies étrangères	25 956 358		21 789 732		4 166 626	
Emprunts d'État ME hedged	370 190 421		444 298 625		-74 108 204	
Emprunts d'entreprises ME hedged	458 438 875		439 677 698		18 761 177	
Global high yield hedged	107 844 361		131 979 709		-24 135 349	
Dettes marchés émergents hedged	82 273 751		117 459 759		-35 186 008	
Dettes marchés émergents	4 709 360		5 338 300		-628 939	
Total emprunts convertibles	186 342 700	3,24%	225 426 064	3,56%	-39 083 364	-17,34%
Emprunts convertibles ME hedged	184 634 365		223 535 468		-38 901 103	
Emprunts convertibles ME	1 708 334		1 890 595		-182 261	
Hypothèques Suisse	125 849 087	2,19%	157 777 193	2,49%	-31 928 106	-20,24%
Immobilier	1 503 874 147	26,17%	1 409 223 288	22,24%	94 650 859	6,72%
Immobilier Suisse coté	42 163 308		98 165 648		-56 002 340	
Immobilier Suisse non coté	1 195 467 245		1 102 169 757		93 297 488	
Immobilier étranger coté	4 358 655		5 397 528		-1 038 873	
Immobilier étranger non coté	139 600 083		-		139 600 083	
Immobilier étranger non coté hedged	122 284 857		203 490 355		-81 205 498	
Total actions	1 541 734 577	26,83%	1 860 931 788	29,38%	256 788 074	16,01%
Actions Suisse	519 551 112		613 191 093		107 073 736	
Actions étranger	594 294 765		730 076 831		25 509 027	
Actions étranger hedged	284 386 349		323 492 638		118 953 404	
Actions marchés émergents	143 502 351		194 171 226		5 251 908	
Placements alternatifs	320 363 668	5,57%	220 473 806	3,48%	99 889 863	45,31%
Marché monétaire monnaies étrangères ¹⁾	125 358		121 873		3 485	
Produits structurés	122 418		1 530 943		-1 408 525	
Senior loans hedged	11 060 356		11 541 742		-481 386	
Senior loans	664 028		1 012 075		-348 047	
Microfinance	652 715		1 238 191		-585 476	
Matières premières	2 056 984		3 261 787		-1 204 802	
Matières premières hedged	425 701		702 586		-276 886	
Insurance linked securities	13 743 110		15 426 835		-1 683 725	
Hedge funds	31 856 647		39 168 269		-7 311 623	
Private equity	92 359 723		95 768 145		-3 408 422	
Infrastructures	145 876 740		-		145 876 740	
Infrastructures hedged	21 419 888		50 701 359		-29 281 471	
Total	5 747 025 367	100,00%	6 335 012 600	100,00%	-587 981 772	-9,28%

¹⁾ Contient uniquement des capitaux en liaison avec le private equity gérés à la demande sur le marché monétaire.

Rapport OPP 2, 2021

Limites selon l'article 55 OPP 2	31.12.2022 %	Maximum OPP 2 %	31.12.2021 %
Titres hypothécaires	2,19	50	2,49
Actions	26,83	50	29,38
Immobilier	26,17	30	22,24
Placements alternatifs	5,57	15	3,48
Monnaies étrangères sans couverture de change	20,39	30	22,35
Infrastructures	2,91	10	0,00

6.5 Engagements de capitaux ouverts

Plusieurs engagements de capitaux étaient ouverts à la fin 2022: pour l'infrastructure prévue au niveau de la fondation, USD 72 millions n'ont pas encore été appelés.

Les promesses de capitaux de quatre caisses de prévoyance avec placement de fortune individuel se montaient à CHF 31,6 millions, EUR 0,46 million et USD 2,9 millions à la fin 2022.

6.6 Securities lending

Les opérations de prêt de titres sont autorisées pour l'amélioration du produit des placements et s'effectuent uniquement par le biais du dépositaire global. Durant l'exercice 2022, conformément à la décision du Conseil de fondation et comme l'année précédente déjà, aucune opération de prêt de titres n'a été effectuée.

6.7 Explications relatives au résultat net des placements

Rendement de la fortune totale

	2022 CHF	2021 CHF
Somme de tous les actifs au début de l'exercice	6 489 138 751	5 880 278 691
Somme de tous les actifs à la fin de l'exercice	5 917 720 451	6 489 138 751
Moyenne des actifs (non pondérée)	6 203 429 601	6 184 708 721
Résultat net du placement de la fortune avant rémunération des réserves de cotisations de l'employeur	-602 362 344	389 065 278
Rémunération des réserves de cotisations de l'employeur en moins/en sus ¹⁾	4 656 388	-2 526 167
Résultat net effectif	-597 705 957	386 539 111
Rendement non pondéré obtenu sur la fortune totale en %	-9,64	6,25

¹⁾ Comme les réserves de cotisations de l'employeur sont créditées au résultat des titres en francs suisses ou en sont débitées par GEMINI, elles sont prises en compte ici après avoir été déduites du résultat net du compte d'exploitation selon la norme Swiss GAAP RPC 26.

Le résultat des titres est calculé individuellement pour chaque caisse de prévoyance. Les caisses de prévoyance fixent la rémunération des capitaux épargne de leurs assurés sur cette base. L'employeur peut choisir d'investir les avoirs de la réserve de cotisations de l'employeur de manière analogue aux capitaux de prévoyance ou dans un fonds du marché monétaire auprès de la banque Pictet & Cie, qui a généré un rendement de -0,32% en 2022.

Rendement obtenu

	2022 %	2021 %
GEMINI Pool 0	-4,20	0,82
GEMINI Pool 20	-9,16	4,66
GEMINI Pool 35	-9,59	8,05
GEMINI Pool 50	-9,89	10,54

Ces valeurs sont des rendements pondérés sur le temps (time-weighted rate of return) dans les pools GEMINI. Le résultat des titres réalisé par chaque caisse de prévoyance est calculé individuellement selon le rendement pondéré monétaire (money-weighted rate of return).

Durant l'exercice sous revue et comme l'année précédente, 0,15%, soit CHF 5 630 579 (année précédente CHF 5 469 420) ont été imputés aux capitaux épargne pour les frais non couverts de la fondation.

Fin 2022, un prélèvement de 0,10% en faveur de la caisse de prévoyance Rentes 1 a en outre été effectué comme l'année précédente: CHF 3 584 282 (année précédente CHF 5 503 175).

Le bureau administratif gère les comptes d'espèces et les placements sur le marché monétaire en fonction des flux financiers prévisibles. Les comptes bancaires chez UBS Switzerland AG affichaient un solde de CHF 111 653 351 (année précédente CHF 72 930 611) au 31 décembre 2022.

6.8 Commentaire sur les frais de gestion de fortune

	31.12.2022	31.12.2021
	CHF	CHF
Pools de la fondation		
Pool 0	55 576 740	111 064 644
Pool 20	1 604 907 640	2 010 098 547
Pool 35	1 192 671 440	1 061 862 415
Pool 50	118 606 657	85 131 568
Pool Rentes 1	1 043 664 862	1 121 541 946
Pool Rentes 2	274 744 177	318 811 551
Pool Réserves de cotisations des employeurs Pools 0 à 50	39 528 695	45 224 145
Réserves de cotisations des employeurs Fonds marché monétaire	1 471 964	2 198 769
Total placements de fortune transparents	4 331 172 175	4 755 933 585
Placements de fortune non transparents selon l'article 48a al. 3 OPP 2	–	–
Total placements de fortune des pools de la fondation	4 331 172 175	4 755 933 585
Part des placements de fortune transparents (quote-part de transparence des coûts)	100%	100%
Clients avec placements de fortune individuels Total des placements de fortune transparents	1 345 515 625	1 503 758 685
Placements de fortune non transparents selon l'article 48a al. 3 OPP 2	93 890 876	100 546 500
Total des placements de fortune des clients avec placements de fortune individuels	1 439 406 501	1 604 305 185
Part des placements de fortune transparents (quote-part de transparence des coûts)	93,48%	93,73%
Total des placements de fortune	5 770 578 676	6 360 238 770
Part des placements de fortune transparents (quote-part de transparence des coûts)	98,37%	98,42%
Frais de gestion de fortune directement comptabilisés		
Honoraires du Comité de placement	110 258	110 799
Complementa SA (conseil)	140 010	166 461
Conseil et gestion de fortune en général	9 012	48 718
Frais bancaires	343 188	684 188
Total des frais de gestion de fortune directement comptabilisés	602 468	1 010 166
Total de tous les frais pour les placements collectifs	30 623 564	27 068 253
TER Pool 0	0,54%	0,53%
TER Pool 20	0,50%	0,45%
TER Pool 35	0,50%	0,45%
TER Pool 50	0,51%	0,44%
TER Pool Rentes 1	0,42%	0,37%
TER Pool Rentes 2	0,41%	0,13%
TER Réserves de cotisations des employeurs Fonds marché monétaire	0,09%	0,09%
TER moyen de tous les pools directement gérés par GEMINI	0,42%	0,36%
TER moyen de tous les clients avec placements de fortune individuels	0,46%	0,42%
Total des frais de gestion de fortune inscrits au compte d'exploitation	31 226 032	28 078 418
Total des frais de gestion de fortune en % des placements de fortune transparents	0,55%	0,44%

Liste des placements de fortune non transparents à la date de clôture du bilan (clients avec placements de fortune individuels) ¹⁾

ISIN/Valor ²⁾	Prestataire	Nom du produit	Nombre de parts	Cours en CHF	Valeur de marché au jour de référence CHF	en % de la fortune de prévoyance
ZZ302_617163 ³⁾	Hermes World USD	HERMES WORLD USD	271,563	0,00	0	0.000%
ZZ302_MIGS II - COM	MIRA Infrastructure Gl. Sol. II LP - COM	MIRA Infrastructure Gl. Sol. II LP - COM	6 000 000,000	1,00	5 988 851	6,379%
ZZ302_MIGS II - UCO	MIRA Infrastructure Gl. Sol. II LP - UCO	MIRA Infrastructure Gl. Sol. II LP - UCO	-730 851,450	0,93	-676 184	-0,720%
ZZ302_210000CUC	Partners Gr Pr	PG SEC.2004 L.P. ZEICHNUNG: EUR UNFUNDED	-24 250,000	0,99	-23 945	-0,026%
ZZ302_210000C	Partners Gr Pr	PG SECONDARY 2004 L.P. ZEICHNUNG: EUR	400 000,000	0,06	23 945	0,026%
ZZ302_PG_PK_2020 C	PARTNERS GROUP PK L.P. INC.	PARTNERS GROUP PK L.P. INC.	64 564 270,430	1,53	98 715 218	105,138%
ZZ302_PG_PK_2020 CUC	PARTNERS GROUP PK L.P. INC./UNF	PARTNERS GROUP PK L.P. INC./UNF	-11 803 909,950	1,00	-11 803 910	-12,572%
27 288 652	PG3 Trd Fin Fd	PG3 SPCLT USD PNV-A	1 457,976	1 143,30	1 666 900	1,775%

¹⁾ Les produits énumérés correspondent à des investissements récents pour lesquels il n'y a pas encore de TER révisé à la date de clôture du bilan.

²⁾ N° ISIN partiellement inconnu

³⁾ Ce produit résulte d'une faillite. Un dividende de faillite ne peut donc pas être exclu.

6.9 Commentaire sur les placements auprès de l'employeur et sur les réserves de cotisations des employeurs

Les créances envers les employeurs concernent des avoirs sur les comptes courants réalisables à court terme (comptes débiteurs) totalisant CHF 18 735 738, et compensées durant le premier trimestre de l'année suivante. La limite de 20% de la fortune totale de la caisse de prévoyance n'est pas dépassée au cas par cas. Les employeurs versent les cotisations mensuellement, ce qui évite de trop grandes créances. Les réserves de cotisations des employeurs s'élèvent à CHF 46 599 132 et se répartissent entre des réserves sans renonciation à l'utilisation (CHF 46 290 132) et avec renonciation à l'utilisation (CHF 309 000).

	2022 CHF	2021 CHF
Réserves de cotisations de l'employeur au 1 ^{er} janvier	52 710 264	72 860 955
Attribution ¹⁾	2 832 791	3 249 424
Utilisation ¹⁾	-4 287 535	-25 926 281
Intérêt	-4 656 388	2 526 167
Total réserves de cotisations de l'employeur au 31 décembre	46 599 132	52 710 264

¹⁾ Comprend aussi divers transferts de capitaux internes et des transferts dans la réserve de fluctuations de valeurs.

7. EXPLICATIONS RELATIVES À D'AUTRES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE D'EXPLOITATION

7.1 Créances

	31.12.2022 CHF	31.12.2021 CHF
Avoirs de primes auprès de Swiss Life	55 427	109 796
Avoirs de primes auprès de Zurich	117 660	131 057
Total	173 086	240 853
Avoirs auprès de Swiss Life du contrat spécial d'une caisse de prévoyance	7 429 944	6 352 665
Avoirs de personnes affiliées auprès de leur institution de prévoyance précédente	8 099 632	8 479 819
Demande de remboursement de prestations de rentes	137 103	73 616
Avoirs auprès de créanciers (engagements à court terme)	53 036	0
Créances sur les contributions et prestations qui ne peuvent être facturées que l'année suivante	-	16 912 999
Créance chez un client	15 300	15 300
Autres créances en cours d'année	136	136
Total	15 735 152	31 834 534

7.2 Compte de régularisation actif

Toutes les positions de régularisation ont été dissoutes au 1^{er} janvier 2022. Les positions suivantes ont entraîné des régularisations:

	31.12.2022 CHF	31.12.2021 CHF
Cotisations et prestations ne pouvant être comptabilisées que l'année suivante	149 564	214 839
Charges pour l'année suivante et/ou produits de l'année suivante pour l'année à clôturer déjà comptabilisés au niveau de la fondation et de la caisse de prévoyance	-	1 324 262
Total	149 564	1 539 101

7.3 Dettes

	31.12.2022 CHF	31.12.2021 CHF
Avoirs versés provenant de nouveaux contrats au 1.1 de l'année suivante	3 122 674	4 874 399
Versements en attente de prestations de sortie	68 630 744	67 270 323
Versements en attente de prestations en capital en cas de retraite ou de décès	128 971	31 146 969
Avoirs des comptes courants des employeurs affiliés envers la fondation	3 077 757	3 158 521
Prestation de libre passage et apports de l'année précédente ne pouvant être comptabilisés dans le capital épargne que l'année suivante	0	2 479 000
Avoirs du fonds de garantie LPP	1 216 501	1 098 935
Dettes envers les courtiers	0	2 153 358
Montants dus au bureau administratif	0	–
Dettes résultant de liquidations partielles	0	–
Autres dettes	9 238 028	12 091 402
Total	85 414 676	124 272 908

7.4 Compte de régularisation passif

Toutes les positions de régularisation ont été dissoutes au 1er janvier 2022. Les positions suivantes ont entraîné des régularisations:

	31.12.2022 CHF	31.12.2021 CHF
Au niveau de la fondation: prestations d'assurance du trimestre suivant déjà reçues	1 745 502	1 780 781
Au niveau des caisses de prévoyance: prestations d'assurance encore non facturées	2 392 591	3 035 975
Au niveau de la fondation: diverses dettes à court terme	47 231	33 000
Transactions sur titres de la comptabilité des titres comptabilisées au niveau de la fondation	22 141	13 931
Total	4 207 465	4 863 688

8. DEMANDES DE L'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

Aucune

9. WEITERE INFORMATIONEN MIT BEZUG AUF DIE FINANZIELLE LAGE

9.1 Découvert/explications des mesures prises (art. 44 OPP 2)

Au 31 décembre 2022, 29 caisses de prévoyance présentent un découvert. Pour deux caisses de prévoyance, le degré de couverture s'établit entre 90 et 95%. Pour toutes les autres, il se situe entre 95% et tout juste 100%. Des discussions relatives à un assainissement ou à la mise en place d'autres mesures en vue d'améliorer le degré de couverture ont déjà eu lieu avec certains clients.

9.2 Renonciation de l'employeur à utiliser la réserve de cotisations de l'employeur

Au 31 décembre 2022, des réserves de cotisations de l'employeur avec renonciation à l'utilisation d'un montant de CHF 309 000 sont disponibles.

9.3 Liquidations partielles/résiliations de contrat

Au 31 décembre 2022, des liquidations partielles étaient en suspens dans quatre caisses de prévoyance.

À la suite de résiliations de contrat courant 2021, des capitaux de prévoyance ont été versés début 2022 à raison de CHF 73 087 811 au total.

9.4 Honoraires du Conseil de fondation et du Comité de placement

	31.12.2022	31.12.2021
	CHF	CHF
Conseil de fondation	215 527	213 270
Comité de placement	110 258	110 799

9.5 Procédures judiciaires en cours

Des procédures judiciaires sont en cours avec les employeurs de trois caisses de prévoyance. Dans les trois cas, aucune conséquence financière n'est à attendre pour la fondation.

9.6 Rétrocessions

Dans les contrats passés avec GEMINI Fondation collective, les gérants de fortune s'engagent à notifier d'eux-mêmes et à verser à GEMINI Fondation collective (au plus tard jusqu'à la fin février de la nouvelle année) toutes les rétrocessions reçues pour l'année écoulée.

Il résulte du contrôle effectué auprès de tous les gérants de fortune (y compris les clients avec stratégie de placement individuelle) qu'en 2022, des rétrocessions à hauteur de CHF 620 669 ont été créditées directement aux diverses catégories de placement de GEMINI Fondation collective sous forme de rabais sur les coûts, de rémunérations pour la distribution et de commissions de portefeuille.

10. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE DU BILAN

Aucun



Ernst & Young SA
Aeschengraben 27
Case postale
CH-4002 Bâle

Téléphone: +41 58 286 86 86
Téléfax: +41 58 286 30 04
www.ey.com/ch

Au Conseil de fondation de
GEMINI Fondation collective, Schwyz

Bâle, le 5 mai 2023

Rapport de l'organe de révision

Rapport sur l'audit des comptes annuels



Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de GEMINI Fondation collective (institution de prévoyance) comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte d'exploitation pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (page 17 à 42) sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.



Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'institution de prévoyance, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil de fondation. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimerons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.



Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.



Responsabilités du conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Responsabilités de l'expert en matière de prévoyance professionnelle relatives à l'audit des comptes annuels

Le conseil de fondation désigne pour la vérification un organe de révision et un expert en matière de prévoyance professionnelle. Celui-ci est responsable de l'évaluation des provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels, constituées de capitaux de prévoyance et de provisions techniques. L'organe de révision n'a pas pour tâche de vérifier l'évaluation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques conformément à l'art. 52c, al. 1, let. a, LPP. Par ailleurs, l'expert en matière de prévoyance professionnelle examine périodiquement, conformément à l'art. 52e, al. 1, LPP, si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales.



Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/rapport-de-revision-institutions-de-prevoyance>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires



Le conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements. Nous avons procédé aux vérifications prescrites à l'art. 52c, al. 1, LPP et à l'art. 35 OPP 2.

Nous avons vérifié si :

- ▶ l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;



- ▶ les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- ▶ les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales;
- ▶ les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration de liens d'intérêt étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- ▶ les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- ▶ en cas de découvert, l'institution de prévoyance avait pris les mesures nécessaires pour rétablir une couverture complète;
- ▶ les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- ▶ les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Le taux de couverture global de l'institution de prévoyance s'élève au 31 décembre 2022 à 107.1%. L'institution de prévoyance comprend 288 œuvres de prévoyance, parmi lesquelles 29 se trouvent en situation de découvert. Un aperçu des degrés de couverture des différentes œuvres de prévoyance est fourni dans les informations présentées dans l'annexe aux comptes annuels.

Pour les œuvres de prévoyance présentant un degré de couverture inférieur à 100%, il doit être constaté, en vertu de l'art. 35a, al. 2, OPP 2, si les placements concordent avec la capacité de risque de l'œuvre de prévoyance. Selon notre appréciation, nous constatons que:

- ▶ le conseil de fondation assume, avec le concours des commissions de prévoyance, sa tâche de gestion de manière explicite dans le choix d'une stratégie de placement adaptée à la capacité de risque, tel qu'expliqué dans l'annexe aux comptes annuels sous chapitre 6;
- ▶ le conseil de fondation respecte, avec le concours des commissions de prévoyance, les prescriptions légales en matière de placements et a notamment déterminé la capacité de risque en appréciant tous les actifs et les passifs en fonction de la situation financière effective ainsi que de la structure et des développements à attendre dans l'effectif des assurés;
- ▶ les placements auprès de l'employeur sont conformes aux dispositions légales ;
- ▶ les placements sont en conformité avec les dispositions des art. 49a et 50 OPP 2, compte tenu des explications qui précèdent ;
- ▶ les mesures visant à résorber le découvert ont été décidées par le conseil de fondation avec le concours des commissions de prévoyance et de l'expert en matière de prévoyance professionnelle, qu'elles ont été mises en œuvre dans le cadre des dispositions légales et du concept de mesures et que les obligations d'information ont été respectées;
- ▶ le conseil de fondation nous a confirmé surveiller l'efficacité des mesures visant à résorber le découvert et adapter les mesures à l'évolution de la situation.



Nous constatons que la possibilité de résorber le découvert et que la capacité de risque concernant les placements dépendent également d'événements imprévisibles, tels que l'évolution des marchés financiers et la situation de l'employeur.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA
Stefan Weuste
 (Qualified
Signature)
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

 Pascal Nikles
(Qualified
Signature)
Experte-réviseur agréée

Annexe

- ▶ Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe

